

# *Le lien des chercheurs*



N° 162

Juillet/Septembre 2010

# *Cévenols*



**Éditorial : Exposition**  
**« Histoire des gens de Font Vive »**

**Échanges**

**Les galériens protestants**  
**(et condamnés pour aide aux**  
**protestants), 1680-1775**

**À lire ou consulter**

**Messieurs, faites votre choix parmi**  
**les riches héritières gardoises à marier !**  
**1810**

**Jean-Pierre Gabriac, pasteur du Désert**  
**en Cévennes de 1741 à 1785, 2<sup>e</sup> partie**



N° 162 - Prix : 7 €





La Combe de Ferrières, berceau de la famille Baldran-Gabriac. Photo Pierre Rolland



Devant un public très nombreux (plus de cent personnes), Pierre Rolland présente sa conférence sur les galériens protestants à la médiathèque d'Alès. Photos F. Ancelin.

## SOMMAIRE

**Page 1 : Éditorial**

**Page 2 : Échanges**

**Page 3 : Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants), 1680-1775 :**

**1<sup>ère</sup> partie : généralités, sources et méthodes de travail, estimation du nombre total de galériens protestants, par Pierre ROLLAND.**

**Page 10 : À lire ou consulter.**

**Un nouveau hors série du LCC, le HS 61 : L'affaire Bruguier de Jean-Gabriel PIETERS, par Marie-Lucy DUMAS.**

**Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes n° 28, 1<sup>er</sup> semestre 2010, par Olivier POUJOL**

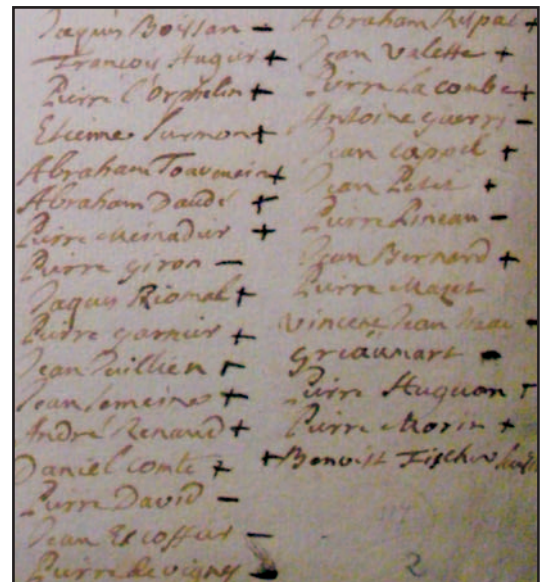
**Inventaire de la collection Valentin du Cheylar, de Dominique DUPRAZ**

**Jos Jullien, une vie gravée en Vivarais, de Stéphane Rochette, par Martine ANCELIN**

**Un village du Gard, gens et paysages, de Claude PHILIP, Jean-Gabriel PIETERS, Jean-Marie ROSENSTEIN, par Jean-Gabriel PIETERS**

**Page 14 : Messieurs, faites votre choix parmi les riches héritières gardoises à marier ! 1810, par Henri DEPASSE, collaboration de Jean-Gabriel PIETERS et Martine ANCELIN**

**Page 20 : Jean-Pierre Gabriac : pasteur du Désert en Cévennes de 1741 à 1785, 2<sup>e</sup> partie, par Gilbert RAMPON**



Fragment du « Rolle des confesseurs qui n'ont point abjuré envoyé de Marseille le 29 janvier 1692 » – BSHPF – MS B71 12. Photo P. Rolland.

### PHOTOS COUVERTURE

- Arsenal des galères de la ville de Marseille, de Jean-Baptiste Roze, 1666, Musée de la Marine de la Chambre de commerce de Marseille.

- Portrait de Jean-Philippe Chambon pendant l'affaire Bruguier.

Photo J.-G. Pieters

# ÉDITO

Vous lisez ce bulletin aujourd'hui parce que, voici plus d'un demi-siècle, un petit groupe d'amis, autour d'un homme charismatique, le Docteur Pierre Richard, s'est rassemblé contre un projet de barrage d'EDF qui allait noyer la haute vallée du Chassezac ! C'est toute cette histoire qu'à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Revue Font Vive, le bureau de notre association s'est attaché à retracer, sous la forme d'une exposition réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes. Intitulée « *De la Confrérie des Amis des Sources au Lien des Chercheurs Cévenols : Histoire des gens de Font Vive et de leur combat pour la création du Parc National des Cévennes* ». Elle sera visible cet été au Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac. Cette exposition fait partie d'un ensemble d'événements proposés dans le cadre du Festival Nature du Parc, qui célèbre cette année le quarantième anniversaire de sa fondation. Pour ce qui concerne LCC-Font Vive, outre l'exposition, notre 36<sup>e</sup> assemblée générale aura lieu à Génolhac et proposera une visite du village sur les traces de Jean Pellet, animée par l'Atelier des Masques, le dépôt d'une plaque à la mémoire de Jean Pellet et de François Girard, l'inauguration de l'expo LCC et de celle du Parc réalisée par Catherine Justet, et une conférence de l'historienne Karine Basset sur la genèse de la création du PNC.

Ce numéro comporte peu d'articles, car deux d'entre eux sont inhabituellement longs. Dans le premier, Pierre Rolland reprend l'essentiel de sa conférence « Les galériens protestants, nouvelles approches », donnée le samedi 24 avril à la médiathèque Alphonse Daudet à Alès. Cette conférence a obtenu un très grand succès, puisqu'elle a réuni plus de 100 personnes, dont certaines ont dû rester debout ! Richement illustrée, elle a passionné les auditeurs, et la discussion qui a suivi a été elle aussi fort intéressante. Deux autres articles suivront celui-ci et permettront de connaître l'état actuel de cette recherche sur un sujet encore incomplètement étudié.

Le deuxième est la fin de l'article consacré au Pasteur Gabriac par Gilbert Rampon, avec l'analyse des actes de mariages et de baptêmes célébrés par le pasteur et ses accompagnateurs dans les Hautes Cévennes ; analyse éclairée par une carte illustrant l'évolution de cette province synodale de 1755 à la Révolution.

L'article d'Henri Depasse, peut-être plus léger, illustre la politique napoléonienne visant, à sa manière dictatoriale, à rapprocher noblesse ancienne et noblesse d'Empire.

Martine ANCELIN

---

## LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE (ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

### Fondateurs

Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)  
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

### Président honoraire

Yannick CHASSIN du GUERNY

### Bureau

Président : Pierre A. CLÉMENT  
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN  
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS  
Trésorier : François ANCELIN

### Comité de Rédaction

F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE  
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD  
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND  
P. ROUX-TATTO - A. SÉGURON - M. WIÉNIN

### Conseil scientifique

Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT  
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE  
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE  
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

### Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)

François ou Martine ANCELIN  
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL  
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©  
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes  
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,  
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction  
et de l'auteur.

### Directeur de la publication

Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144

Imprimé par monediteur.com.

Dépôt légal : juillet 2010

Site Internet : <http://www.cevenols.com>

### Adhésion à LCC-Font Vive

(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)

adhésion de soutien : 30 € minimum

adhésion normale : 27 €

abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),  
à l'ordre de L.C.C. - Font Vive,  
adressé au Trésorier :  
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet  
34400 Saint-Christol

En cette fin de commémoration du tricentenaire de la Guerre des Camisards, nous serions intéressés par les renseignements qui pourraient nous être fournis sur la vie de Jacques GUIN, camisard, originaire du hameau de Conchès à Saint-Frézal-de-Ventalon, ancêtre de beaucoup de Cévenols originaires de la Vallée Longue puisqu'il eut avec son épouse dix-huit enfants.

Par ailleurs, l'histoire de cet homme et de sa femme permet de souligner qu'à cette époque tourmentée, à la fois civilement et économiquement, il était possible, dans cette région, d'atteindre un âge canonique ! Nous avons, en effet, relevé, chronologiquement, trois textes concernant Jacques Guin et son épouse, Florette ROUX.

Le premier, dans la notoire revue royale « Mercure de France » - éditée à Paris au cours de l'année 1758 sous la devise de La Fontaine « Diversité, c'est ma devise » - à la rubrique « Morts », cette rubrique énumérant les personnalités connues ayant terminé leur vie :

*«Le 2 août mourut au village de Conche, dans le diocèse de Mende, Florette ROUX, âgée de cent dix-huit ans & quatre mois. Son mari, Jacques GUIN, mourut l'année dernière âgée de cent quatorze ans. Ils ont vécu ensemble soixante dix neuf ans, & ont eu dix-huit enfants, douze garçons & six filles : quatorze de ces enfants vivent encore (en 1758). Leur mariage avait été béni par un ministre quelque temps après la révocation de l'Édit de Nantes.*

*Jacques GUIN se distingua parmi les rebelles connus sous le nom de camisards. Il s'était d'abord attaché à JOANNEN [sans doute, JOANI alias Jean NICOLAS] et combattit sous ses ordres à l'affaire de Chandomergue [Champdomergue]. Il quitta JOANNEN pour suivre ROLLAND, lequel ayant bonne opinion de ses talents, lui donna le commandement d'une troupe de cinquante hommes. Il se trouva avec ce dernier à Fontlort [Fontmort] ; où le régiment de Champagne fut si maltraité. Enfin il l'accompagna auprès du Maréchal de VILLARS, et lui servit de conseil pour conclure son traité particulier».*

Cet article - qui n'existe dans cette revue qu'en raison de l'âge extraordinairement élevé, pour l'époque, de ce couple - est historiquement intéressant car il est rédigé en 1758, à une époque où tous les galériens, condamnés pour leur foi, n'étaient pas libérés, et où les mariages protestants au désert étaient encore nombreux. Édité dans une revue royale, il est rédigé d'une façon tout à fait objective, n'hésitant pas à mentionner le mariage religieux protestant, même s'il peut laisser entendre, à l'époque où il est célébré, que les époux peuvent avoir adopté tardivement la religion réformée et abandonné la catholique.

Le deuxième texte figure dans l'éminente revue «Mémoire et Analyse des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la ville de Mende» éditée en 1831. Le rédacteur énumère un certain nombre de personnes du passé qui méritent, par leur longévité de vie, d'être signalées, en rappelant certains articles publiés, autrefois, dans la presse locale. Cette rubrique aurait pu être intitulée : « Pour vivre vieux, vivez à Saint-Frézal-de-Ventalon ! »

*«ROUX (Florette), du village de Conches, commune de Saint-Frézal-de-Ventalon, doit être citée à cause de sa longévité, dont ce département offre assez d'exemples, surtout dans la partie des Cévennes, à cause de la sobriété et de l'activité de ses habitants (N.B. j'ai respecté l'orthographe et la ponctuation utilisées). Mariée à Jacques GUIN, qui s'était distingué parmi les religionnaires, connus sous le nom de camisards, cette femme mourut le 2 août 1758, âgée de 113 ans et 4 mois (N.B. l'un des deux rédacteurs a pu confondre, à la lecture, le chiffre huit pour le chiffre trois, ou l'inverse), son mari la suivit au tombeau l'année d'après, à l'âge de 114 ans. Ils avaient eu de leur mariage 18 enfants, 12 garçons et 63 filles, dont 14 étaient vivants à cette époque : l'aîné Jean GUIN, avait 78 ans.*

*Il existait encore dans la même commune trois centenaires, deux dans le village de Conchès, Jean FAYE, âgé de 107 ans et sa sœur Marie, âgée de 105 ans : et un dans le hameau de Bonuéjols, la femme Marguerite Tourtoulon, âgée de 113 ans. (Journal de la Lozère, an XII, N°44) ».*

À noter que parmi les dix-huit enfants du couple, sont connus, Jean, l'aîné, époux de Louise Deleuse (CM du 14/03/1712 ) dont les parents vivaient au Viala Ponsonnenc, à Saint-Frézal, Pierre, conjoint de Marguerite Gibert (CM 28/05/1720) de Saint-Frézal, Marie-Jeanne épouse de Jean Bonnafoux (CM 10/12/1723) de Conchès à Saint-Frézal, et Jacques, marié à Françoise Peyronenche (CM 14/03/1733) de Bonijol à Saint-Frézal.

Le troisième texte est une brève citation dans le remarquable livre de Paul DOMBRE et Hubert BOST réalisé avec le concours de l'association Abraham MAZEL « Cévennes & Gévaudan Protestants » :

*«Au hameau de Conchès, vécut jusqu'à 110 ans un ancien camisard, Jacques GUIN, dont la chronique locale dit qu'il fut intarissable sur ses aventures extraordinaires avec le 'comte Rolland'.»*

À noter, pour conclure, que le nom de Jacques GUIN n'est mentionné ni dans le «Dictionnaire des Camisards», pourtant très complet, de Pierre Rolland, ni dans l'œuvre d'Henri BOSCH, La Guerre des Cévennes».

À toutes fins utiles !

# LES GALÉRIENS PROTESTANTS (ET CONDAMNÉS POUR AIDE AUX PROTESTANTS), 1680-1775<sup>1</sup>

Première partie : généralités, sources et méthode de travail, estimation du nombre total de galériens protestants

par Pierre ROLLAND

## 1685-1715 : l'apogée des galères.

La période où les galériens protestants sont les plus nombreux sur les galères, de 1685 (révocation de l'édit de Nantes) à 1715 (mort de Louis XIV et libération de galériens après le traité d'Utrecht), correspond à l'apogée des galères. Pendant ces trente ans en effet, il n'y a jamais moins de trente galères, et même, de 1694 à 1700, ce sont quarante galères qui défendent les côtes du Ponant (l'Atlantique et la mer du Nord) et du Levant (la Méditerranée), et participent aux opérations navales. Pour mouvoir une galère, il fallait de 250 à 450 forçats (suivant la taille de la galère), et pendant toute cette période ce sont près de douze mille forçats, dont deux mille « turcs »<sup>2</sup>, qui prennent la mer tous les étés.

Le gros problème à résoudre était d'avoir des galériens aptes au pénible travail de la rame, et donc de renouveler constamment les effectifs en faisant rentrer de nouveaux forçats et en éliminant les moins robustes et les invalides. La mortalité engendrée par les conditions de vie des galériens contribuait ainsi au renouvellement, ainsi que des libérations annuellement assez nombreuses après une tentative calamiteuse d'envoi aux « îles de l'Amérique » dans les années 1685 à 1687 des moins aptes à la rame. Pendant toute cette période, il arrive autour de 1 000 galériens nouveaux tous les ans, avec des pics à 1 600, sans compter les forçats « turcs ».

Les recherches de M. André Zysberg<sup>3</sup> lui ont permis d'établir que près de la moitié des galériens de cette période avaient été condamnés pour des « crimes militaires », c'est-à-dire très majoritairement pour désertion. 30 % étaient des « droit commun » condamnés pour crimes, vols, vagabondage, mendicité, « bohème », etc. 15 % enfin étaient des contrebandiers, faux sauniers pour l'immense majorité. Même si les protestants ne sont qu'en petite proportion (nous verrons plus loin quel pourcentage), c'est la période où ils sont en plus grand nombre.

## 1715-1748 : le déclin.

À partir de 1715, les galères sont de moins en moins nombreuses (24 en 1716, 15 en 1720 et jusqu'en

1745). La chiourme<sup>4</sup>, pendant cette période de 1720 à 1748, ne comptait plus que 4 000 à 5 000 forçats, et les galères, dont peu étaient encore en état de tenir la mer, ne jouaient plus de rôle militaire mais seulement un rôle d'apparat.

Les arrivées des chaînes de galériens sont moins fréquentes et moins importantes : en moyenne 700 nouveaux forçats arrivent chaque année. Comme nous le verrons plus loin, les galériens protestants ne sont plus qu'en très petit nombre. Les condamnés pour crime militaire ne forment plus que 5 % des effectifs (à partir de 1720 la désertion n'est plus punie par la peine des galères). Les « droit commun » sont passés de 30 % à 45 %, et les contrebandiers de 15 % à 44 %, avec l'irruption de la contrebande de tabac qui représente la moitié des condamnations pour contrebande.

En 1748 enfin, le corps des galères est réuni à celui des vaisseaux, et les galériens, devenus des bagnards, sont transférés pour la plupart de Marseille à Toulon et à Brest.

## Rapide historique des recherches sur les galériens protestants.

Jusqu'à une période très récente, les recherches portant sur les galériens protestants ont été poursuivies par des historiens protestants. Ces recherches commencèrent au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, avec la création du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (BSHPF), qui fit dès son origine une large part aux « galériens pour la foi » en publiant en 1852 dans son premier numéro des extraits des registres des galères retrouvés et donnés par l'amiral Baudin<sup>5</sup>. En 1758, les frères Haag, dans leur monumentale *France protestante*<sup>6</sup>, publient une liste de près de quinze cents galériens (ou plutôt supposés galériens), liste établie à partir de sources diverses hélas non citées. Suit en 1866 le livre du pasteur Athanase Coquerel, *Les forçats pour la foi*<sup>7</sup>, reprenant les listes des frères Haag, supprimant les double comptes repérés, mais ne dépassant toujours pas les mille cinq cents présumés galériens, et ne donnant la plupart du temps que fort

peu de renseignements sur eux. Sa liste a l'avantage d'être présentée dans l'ordre chronologique.

Le pasteur Fonbrune-Berbineau prit ensuite le relais, et ses travaux furent publiés dans la seconde édition de *La France protestante*, celle de M. Bordier parue en 1888. Sa liste, classée alphabétiquement, comprend plus de 2 200 noms, mais avec toujours les mêmes défauts que les travaux précédents : elle comprend des galériens comptés deux fois en raison de l'approximation orthographique des noms, et des condamnés aux galères qui n'ont pas accompli leur peine. Le pasteur Fonbrune-Berbineau devait étudier ces galériens jusqu'à sa mort en 1913, et nous a laissé à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme à Paris, les fiches ayant servi à ses recherches, et surtout de nombreuses copies et documents originaux qui auraient probablement disparu sans leur dépôt, et que nous avons pu consulter.

Le pasteur Gaston Tournier, après avoir publié de nombreux mémoires de galériens, ou des biographies à partir de leur correspondance (le baron de Salgas, Jean Marteilhe, les frères Serres, Élie Neau, etc.), se lança enfin dans la publication de son œuvre fondamentale sur les galères de France et les galériens protestants<sup>8</sup>. C'est le premier à avoir eu accès aux registres des galères des archives du port de Toulon, et il a su les utiliser en publiant intégralement dans leur présentation d'origine 1 663 notices tirées de ces registres. Intercalés entre ces fiches, ou à la fin de l'ouvrage, Tournier a rajouté les galériens qu'il n'a pas retrouvés dans les registres, tirés pour la plupart des listes de ses prédécesseurs (Quatre cent notices incomplètes, et 160 noms de galériens « à dates incertaines », ainsi qu'une liste de condamnés par contumace qui donc ne sont jamais allés aux galères). Nous verrons plus loin que si l'on peut faire quelques reproches à ses travaux (c'est d'ailleurs ce qui nous a déterminés à les reprendre !), les conditions dans lesquelles il a accompli ce travail, en pleine guerre de 39-45, avec des déménagements d'archives dus à la crainte de bombardements, et son état de santé (il devait mourir avant la publication du troisième volume) expliquent et excusent amplement ces imperfections.

Enfin, dans les années soixante, un chercheur ardéchois, le pasteur Samuel Mours, utilisa les notices de Tournier pour une étude statistique des galériens protestants<sup>9</sup>. Mours s'est aperçu de quelques manques dans les listes de Tournier, et a rajouté 34 galériens tirés d'un rôle de forçats libérés que

Tournier semblait ne pas connaître, mais il ne revint pas à la source, c'est-à-dire aux registres de Toulon.

## **Le problème du nombre total de protestants (ou assimilés) condamnés aux galères.**

Les galériens protestants (en comptant leurs « complices catholiques ») inventoriés étaient donc, d'après les travaux des érudits protestants, au nombre de 2 200 à 2 500 (sans faire la distinction des condamnés et de ceux qui avaient été réellement aux galères, rappelons-le). Tournier lui-même disait prudemment que leur nombre « a de beaucoup dépassé deux mille ». Le panneau du Musée du Désert comporte 2 500 noms. La liste publiée sur le site internet du Musée du Désert<sup>10</sup>, comprend, elle, 2 700 notices. Or des nombres beaucoup plus élevés ont circulé : 3 000, 5 000, voire 7 370 (pour Tournier il s'agit d'une faute d'impression pour 1 370 !). Il y eut indiscutablement longtemps une surévaluation du nombre des galériens condamnés.

Dans les années soixante-dix, l'universitaire André Zysberg dont nous avons déjà parlé, a mis en base de données informatique une partie des renseignements contenus dans les 60 000 fiches de forçats entre 1680 et 1748. Son travail très innovant méthodologiquement et d'un contenu très intéressant, nous paraît cependant sous-estimer largement le nombre des galériens protestants et assimilés. Le nombre qu'il donne est de 1 551 pour la période 1680 à 1748, ce qui représente environ 1 600 galériens si l'on rajoute la cinquantaine envoyés en galères de 1748 à 1762. Cette sous-estimation s'explique par le fait qu'il a utilisé comme unique source les indications portées sur les registres, n'ayant pas comme but d'identifier les condamnés protestants, mais d'obtenir une image globale de la population galérienne. Or, comme nous le détaillerons plus loin, un nombre très important de protestants galériens ne sont pas signalés en tant que protestants sur les registres, et leur motif de condamnation est souvent vague (condamné sans dire pourquoi, condamné pour les cas résultant du procès...), ou n'a rien à voir avec la religion : désertion, vol, etc.

Notre méthode de travail, qui a consisté à utiliser d'autres sources que les registres de Toulon pour repérer les galériens protestants possibles, puis à les rechercher dans les registres des galères pour savoir s'ils avaient été effectivement aux galères, apportera une première réponse à cette question du nombre de protestants galériens.

## Les registres des galères, source essentielle...



Les registres des galères concernant la période étudiée (de 1680 à 1775), sont au nombre d'une quarantaine. Beaucoup de ces registres sont énormes et de grande taille, pesant souvent près de trente kilos. Ils comprennent chacun plus de 2 000, voire 3 000 immatriculations.

Chaque condamné, amené individuellement ou par petits groupes avec des gardes des prisons pas très éloignées, ou amené dans le cadre des grandes « chaînes » qui traversaient toute la France, était inscrit dans le registre à son arrivée au port de Marseille, avec un numéro d'ordre d'arrivée qui lui servait de matricule pour toute la durée de sa détention. Étaient notés sur le registre, sauf excep-

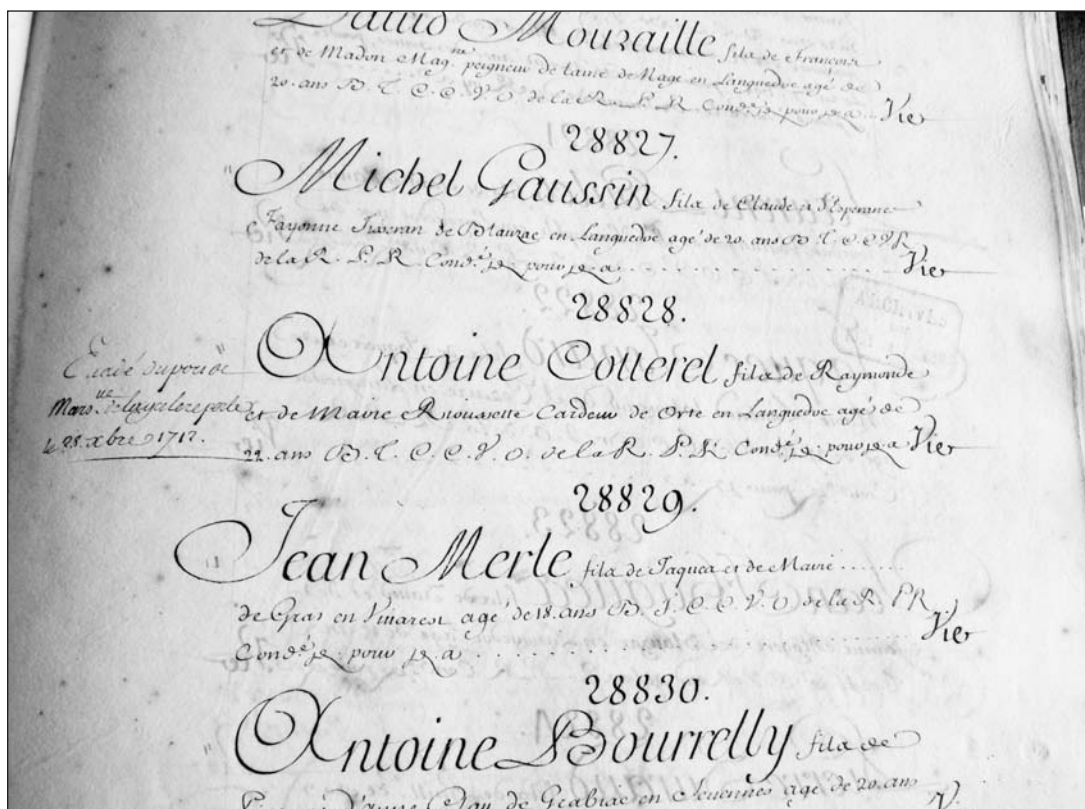
tion, ses nom et prénom, son surnom éventuel, les noms et prénoms de ses parents et de son épouse s'il en avait une, son lieu de naissance et son âge. Suit son « portrait » avec utilisation de nombreuses abréviations, comme B. T. signifiant bonne taille, T. M. taille moyenne, etc. Enfin son lieu de condamnation, par qui il a été condamné, et pour quels motifs. Le prisonnier donnait alors au scribe son acte de condamnation, et cet acte était archivé.

Malheureusement nous n'avons retrouvé aux Archives du Port de Toulon qu'une infime partie de ces actes, parmi lesquels ceux de quelques protestants.

Dans la marge droite de sa notice figure la durée de la peine à laquelle il a été condamné : souvent à vie, pour vingt ans, etc. Parfois « ad libitum » (suivant votre volonté), quelquefois sans dire pour combien de temps.

Dans la marge gauche est indiqué le départ du forçat : envoyé à l'Amérique le .... (suit la date), mort à l'hôpital le ....., évadé le ....., libéré le .... (et les conditions de sa libération s'il y en a). Cette marge est vide dans un certain nombre de cas, et nous avons heureusement pu les compléter avec d'autres sources.

À noter que lors de l'arrivée des grandes chaînes étaient immatriculés quelques individus non physiquement présents : les forçats morts en route, ou libérés en route, ou encore évadés, sont immatriculés, certes avec une notice succincte mais avec un numéro matricule.



On voit donc tout l'intérêt que l'on a à retrouver la « fiche » du galérien : elle nous confirme que l'individu est bien arrivé (ou non) aux galères, et surtout elle nous donne des renseignements très intéressants sur lui et son devenir. Malheureusement, cette formidable série, qui commence en 1670 et se termine deux siècles plus tard en 1873, comporte deux lacunes. La première lacune va de fin octobre 1684 à octobre 1685, comprenant près de 2 000 forçats. Nous avons trouvé par d'autres sources fiables une dizaine de forçats protestants pendant cette période, mais il ne fait pas de doute pour nous qu'il y en ait eu d'autres. La deuxième lacune, moins importante pour nous, se situe en 1713, où il manque six ou sept mois d'immatriculation, soit 800 forçats.

La « fiche » du galérien est l'un des éléments nous permettant de repérer les galériens protestants. L'indication RPR (Religion Prétendue Réformée) est portée souvent à côté du numéro matricule, quelquefois dans la marge droite (avec la durée de détention), et très souvent dans le texte de la partie centrale, avec des formes alors diverses : RPR ou ci-devant RPR, religionnaire, nouveau converti, calviniste. Nous avons ainsi retrouvé 936 fiches où la religion protestante du galérien était indiquée. L'autre indication qui nous permet de retrouver les protestants est le motif de leur condamnation qui peut être très varié : sortie du royaume, assemblée illicite, détention d'armes, etc. Les fiches où est indiqué un motif de condamnation lié à la religion protestante sont au nombre de 1 605, dont 720 sans indication de la religion et 885 avec. Seulement une cinquantaine de fiches mentionnent que le condamné est de la RPR, mais condamné pour un autre motif tel que désertion, vol, fausse monnaie, etc.

À noter que vingt-cinq galériens pourtant dûment estampillés RPR ont échappé à la vigilance de Gaston Tournier (ou des personnes qu'il a pu charger des relevés). Une relecture vigilante de l'ensemble des fiches nous a permis de les retrouver, mais il est encore possible que malgré toute notre attention quelques-uns aient pu encore nous échapper !

### .... mais pas source suffisante !

On pourrait bien sûr en rester là, et dire qu'il y eut 1 655 galériens protestants ou condamnés pour des motifs liés à l'exercice de la religion protestante ou à l'exil pour religion (ces 1 655 étant la somme 1 605 condamnés pour des motifs relatifs à la religion pro-

testante, et des 50 indiqués comme RPR mais condamnés pour des motifs sans rapport avec la religion).

Mais nous échapperaient alors :

- les galériens protestants condamnés sous des rubriques vagues ne permettant pas de savoir la cause réelle de leur condamnation (les condamnés « sans dire pourquoi », « pour les cas résultant du procès », voire les « sans condamnation »).

- ainsi que les galériens qui ne furent pas repérés par les autorités comme protestants.

Pour retrouver ceux-ci, nous avons fait appel à de nombreuses autres sources. M. Zysberg ne l'a pas fait, mais on ne peut lui reprocher : ce n'était pas dans son propos, et en outre il aurait fallu le faire pour les autres catégories de galériens ce qui était impensable vu leur nombre. Gaston Tournier a utilisé d'autres sources, en particulier la liste de Fontbrune-Berbineau de *La France protestante* citée plus haut. Mais il n'a utilisé ces autres sources que pour établir ses « listes complémentaires », ou pour étoffer ses notices.

Pour notre part, nous avons utilisé essentiellement les mêmes sources que Fontbrune-Berbineau, (celles qu'il a contribué à sauver en les déposant à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme), et quelques-unes que ni lui ni Tournier ne connaissaient, mais surtout, nous nous sommes attachés à retrouver, à partir de ces sources, les fiches des galériens sur les registres des galères. Cela a été un gros travail car les registres où les galériens étaient classés par ordre alphabétique n'ont pas été conservés pour cette période.

Mais ce travail ingrat a été payant puisqu'il nous a permis de trouver un nombre conséquent de galériens protestants inconnus de tous, et de compléter un nombre plus grand encore de galériens seulement cités dans les travaux antérieurs. Pour ces deux catégories nous sommes maintenant bien assurés de leur présence aux galères.

### Les sources complémentaires utilisées.

Trois listes de galériens importantes nous ont permis de retrouver l'essentiel des galériens manquants à Gaston Tournier :

- la « Liste de ceux qui ont été condamnés aux galères pour cause de Religion depuis l'année 1684 ». Cette liste est conservée dans le volume 38 des *papiers Court* de la Bibliothèque Publique Universitaire de Genève. Sur 16 pages d'une écriture très lisible, sont énumérés 738 galériens, avec leurs noms, prénoms, lieu d'origine, date de la condam-

nation et juridiction qui les a condamnés. En marge gauche figure un numéro d'ordre, et après ce numéro la mention mort, libéré, à l'Amérique.

Les motifs de condamnations ont été rajoutés d'une autre écriture, celle d'Antoine Court probablement. Nous pensons qu'il s'agit là d'une liste du professeur Calandrini qui œuvra beaucoup à Genève pour la solidarité avec les galériens protestants. Ce qui nous a beaucoup étonnés, c'est la rigueur de ces listes et leur exactitude. Les noms sont rigoureusement classés par ordre de leur arrivée aux galères, avec seulement deux ou trois interventions minimales tout au long de cette liste riche rappelons-le de 738 noms. Nous pensons que cette liste a été faite à partir d'informations prises (clandestinement bien sûr) directement sur les registres des galères et transmises ensuite à Genève. À l'appui de cette hypothèse, nous trouvons les mêmes déformations dans le nom des paroisses de naissance que sur les registres (par exemple St Valéry sur le registre des galères de même que sur la liste Court, au lieu de St Jean de Valérisclé). Nous savons que des forçats étaient commis aux écritures, et que les protestants galériens comprenant parmi eux de nombreux lettrés, l'un d'eux a pu jouer ce rôle. À moins que l'un des écrivains des galères n'ait été soudoyé pour le faire (la corruption régnait à Marseille !). En tout cas c'est la preuve de l'efficacité du réseau de soutien aux galériens protestants, qui transitait par les négociants suisses de Marseille, faisant passer discrètement argent, courrier et livres de religion.

*Liste de ceux qui ont été condamnés aux Galères, pour cause de Religion, depuis l'Année 1684.*

libéré	Claude Trévis Avocat de Vitré en Bretagne, par Arrêt du Parlem. de Bretagne du 10. Jan. 1685
	Pierre Babin de Pétémars en Bretagne, par A. dud. P. du 23. Fev. 1685
	Ennien Jean de Châteauneuf par A. dud. Parl. dud. jour
	Ennien Jean de Châteauneuf de Balais en Bretagne, par A. du 2. Mars 1685
mort	Guillaume de Sippure de Balais en Bretagne par Arrêt du Présid. de Nantes du 16. Janvier 1685
mort	Jean Saverin d'Alger en Bretagne par Arrêt du Présid. de Nantes du 15. Fev. 1685
	François Dauvergne de Châteauneuf en Dauphiné, par A. du P. de Grenoble du 25. Fev. 1685
mort	Jean François de Combourg bourgeois de Thain en Dauphiné, par A. dud. P. du 23. Fev. 1685
	Jean François de Guadalupe en Normandie, par A. du P. de Rouen du 17. May 1685
	Balthaz. Vinay par A. dud. P. du 2. Mars 1685
	François Dubois de Merleville par Jugement du Présidial d'Auxerre du 16. xbre 1685
	Jean François Delor de Dougbourg, par le Con. Souverain de Tournay du 13. Juin 1684
	Pierre Lebrun de Montpellier, par la Gouvernance de Lohé le 17. Août 1684
libéré	Jean François de Soppie près Saumur, par le Parlem. de Paris du 9. Mars 1685
mort	Jean Mortat de Paris, par lettre de comutation du mois de Mars 1685
	Jean Racoles de Noyers, par A. du P. de Paris du 28. Mars 1685
mort	Bastelmy Prevost de Brizay, par A. dud. P. du 7. Avril 1685
	Ennien Goyelin de Sennat, par lettre de comutation du 10. xbre 1684
	Antoine Bourrain de Tilly, par A. dud. P. de Paris du 16. Avril 1685
	Albin Lebeuf de la Marche, par le Présid. de Melun du 5. May 1685
libéré	Jean Meunil de Albi, par A. du P. de Paris du 5. Juin 1685
	Pierre Baraut de la Verdède en Armagnac, par A. du P. de Grenoble le 26. May 1685
	Jean Villard de Lin en Dauphiné, par le P. le 2. Octobre 1685
mort	Louis Evencq, marchand, de Blévaux, par le P. de Bretagne le 13. Août 1685
	Claude Guerin de Ville en Vexcauve en Vivarais, par le Présidial Dupuy le 27. Juin 1685
	Jean Guerin de Paris, par jugement de la Citadelle de Montelimar du 17. Oct. 1685
libéré	Guigues Luelle de la Vallée en Dauphiné, par le Sénéchal de Vienne du 30. Oct. 1685
	Jean Enous de Journay, par A. du P. de Rouen du 17. Oct. 1685
mort	Abraham Bouquet Chirurgien d'Anduze, par le Présidial de Nîmes du 29. x. 1685
	Pierre Royer de Sainct en Dauphiné
libéré	Moïse Jougnat benier de Treminy
mort	David Combe de la Serenne en Dauphiné
libéré	Pierre Chevalier de Cléles en Dauphiné
libéré	Alexandre Bourdeaux de Borras
libéré	David Reillancé de Mens
libéré	Jacob Luya du susd. lieu
libéré	David Chion de Die
libéré	Jean Baptiste Nicolas de Mens
	Antoine Luis de Die
mort	David Isaac de Treminy
mort	Moïse Belat de Saint-baudille
	Pierre Boland de Treminy
libéré	Jean Coustet de Montauban
libéré	Jean Clement de St Jean d'Heraves
	Pierre Prim de Tournes
libéré	Jacob Germain de Montauban
libéré	Pierre Boucheis de Menet
libéré	Antoine Faure de Die
mort	Jacques Bard Desbelle

par le Parlement de Grenoble le 22. x. 1685

par le Parlement le 28. Novemb. 1685

Tournier connaissait cette liste et l'utilisa probablement par le biais de la liste de *La France protestante* de Bordier. La notice complète a été publiée par lui pour 656 galériens, une notice incomplète (pas de numéro matricule et des renseignements très succincts pour 80), et 2 lui échappent complètement. L'ordre presque parfait des notices de cette liste nous a permis de retrouver facilement les notices correspondantes sur les registres.

Prenons un exemple : la notice de Tournier sur le galérien De Raillan (tome II page 22) est ainsi rédigée :

RAILLAN (de) Albert, de Zemareat (?) en Languedoc.

Zemareat est une erreur de lecture pour Lemarcat ou Lemarsat dans *La France protestante* de Bordier. La notice de « de Raillan » des *Papiers Court* est située entre celle de Pierre Arnail de Vergèze (n° matricule 7637 notice de Tournier tome II page 30), et celle de Jean Villosse de Pragela (n° matricule 7830 notice de Tournier tome II page 35). En parcourant donc le registre des galères entre les numéros matricules 7637 et 7830, nous trouvons la notice d'Albert de Raillan matricule 7710, condamné « sans dire pourquoi » pour 9 ans, libéré le 22 mai 1697, etc.

Nous avons ainsi retrouvé les 80 galériens de cette liste dont Tournier n'avait publié qu'une notice incomplète et les deux qui lui avaient échappé. Cette liste s'arrête hélas en mai 1690, et nous allons voir que si elle n'est pas complète, elle est heureusement augmentée par la liste suivante.

- le « Rôle des forçats religieux qui sont sur les galères du Roy du 20<sup>e</sup> juillet 1696 ». Cette liste, d'origine catholique (probablement établie à partir des rapports des prêtres affectés aux galères), dont l'intérêt est signalé par M. Zysberg, est conservée au Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, collection Clairambault, numéro 849. Elle comprend 379 noms de forçats, avec les numéros matricules, année de condamnation, etc., leur attitude par rapport à la religion catholique, et le nom de la galère sur laquelle ils sont. Cette liste, grâce aux numéros matricules, nous a permis de retrouver facilement 84 galériens protestants inconnus de Tournier, et de compléter 19 de ses notices. Elle complète heureusement la liste précédente, car elle prend en compte de nombreux galériens non pas condamnés pour leur activité religieuse, mais pour de toutes autres raisons comme les déserteurs. Elle présente néanmoins un gros défaut : les galériens du Ponant (six galères) n'y figurent pas. Et puis ce n'est qu'une photo à une date donnée, quel formidable intérêt pour nous si on avait

pu conserver tous ces documents qui ont été probablement établis annuellement.

En revanche, il nous permet de juger de la résistance protestante : seulement 113 galériens sur les 379 de cette liste « font leur devoir », c'est-à-dire pratiquent ou font semblant de pratiquer la religion catholique, soit moins de 30 %, et seulement 3, n'ayant pas abjuré ont demandé « à être instruits ». Quand on sait toutes les mesures de rétorsion qui accompagnaient l'opiniâtreté de ceux qui continuaient à professer leur foi, et au contraire tous les avantages qui accompagnaient leur conversion, et surtout l'espoir d'une libération prochaine, on ne peut qu'être admiratif de cette fidélité à leur foi.

- le « **Rôle des forçats auxquels le Roy a accordé la liberté** », en date du 17 mai 1713, nous est indiqué par Samuel Mours dans son article déjà cité, comme publié en annexe de l'étude d'Étienne Creissel sur les frères Serres<sup>11</sup>. Nous avons utilisé cette transcription, ainsi qu'une copie du document original qui d'après M. Zysberg serait aux Archives Nationales<sup>12</sup>.

Ce rôle comprend les noms de 47 galériens ayant probablement abjuré la religion protestante, dont 11 faisaient l'objet d'une notice complète de Tournier, et un d'une notice incomplète. Ce sont donc 35 nouveaux galériens protestants que cette liste nous a permis de connaître.

D'autres sources nous ont permis également de retrouver d'autres galériens protestants. Nous ne les citerons pas en détail car trop nombreuses. Ce sont par exemple les listes de libération des galériens, conservées pour la plupart aux Archives nationales, aux Archives du Port de Toulon, à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme, aux Archives Cantonales de Zürich, etc. Nous avons vu qu'une liste des *Papiers Court* (volume 38) avait été fondamentale pour nous, mais les *Papiers Court* comprennent encore une volumineuse correspondance que nous n'avons pas fini d'explorer, et qui nous a fourni une

autre liste importante des galériens des années 1702 à 1710 (volume XI). N'oublions pas comme outil fondamental le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, qui a publié, surtout dans les soixante premières années de son existence, nombre d'études et de documents consacrés aux galériens protestants.

Enfin, nous avons commencé à dépouiller deux sources importantes, mais « de faible rendement ». Il s'agit d'une part de la correspondance conservée dans les registres de la série Marine des Archives Nationales dont nous avons déjà parlé. Nous en avons déjà examiné une quinzaine de volumes (sur plusieurs centaines !), et si les « religionnaires » n'occupent la plupart du temps qu'une très petite fraction de ces correspondances, nous avons pu y trouver souvent des indications importantes.

Il s'agit d'autre part des jugements des instances qui ont condamné les protestants, parlements provinciaux en particulier, et des registres des prisons où ceux-ci ont été enfermés (quand ces documents ont été conservés et inventoriés bien sûr : nous savons que ceux du Parlement de Bourgogne par exemple, ont disparu dans un incendie). Nous avons pu jusqu'à maintenant voir la partie inventoriée des archives du Parlement de Grenoble (l'un de ceux qui ont envoyé le plus de protestants aux galères), et celui de Besançon. Ces archives nous permettent de voir un peu mieux les circonstances précises des arrestations, les lieux d'origine des emprisonnés (assez souvent comme nous le verrons plus loin ceux donnés par le registre des galères sont inutilisables), et de repérer ceux des contrevenants aux édits du Roi qui ont été libérés après abjuration.

Ces autres sources mentionnées ci-dessus nous ont permis de retrouver 24 galériens ignorés de Tournier et de compléter 31 de ses notices.

**Par quels moyens 300 galériens protestants ont été retrouvés dans les registres des galères de Toulon** (ou résumé des paragraphes précédents).

Moyens utilisés pour retrouver de nouveaux galériens	Galériens totalement ignorés par Tournier	Galériens auxquels Tournier a consacré une notice incomplète	Total des galériens protestants retrouvés dans les registres de Toulon
Relecture approfondie des registres	18	7	25
La liste BNF de 1695	84	19	103
Liste Papiers Court 38	2	80	82
Liste libérations Creissel	34	1	35
Autres sources diverses	24	31	55
Total des galériens retrouvés	162	138	300

## Combien y eut-il de galériens protestants ?

Nous avons dit plus haut que Tournier avait publié 1 663 fiches complètes de galériens. Nous en avons éliminé huit, galériens qui n'avaient rien à voir avec le protestantisme, semble-t-il. Les 1 655

fiches « valables » de Tournier, jointes à nos 300 galériens « retrouvés », forment **une base de données de 1 955 fiches** qui nous ont permis d'élaborer les statistiques dont nous donnons ci-dessous les premières conclusions.

Catholiques certains	16	Dont 6 prêtres
Catholiques probables	60	
Prosélytes	16	Dont 2 sont devenus protestants aux galères
Protestants certains	1 807	
Protestants probables	56	
Total	1 955	

En l'état actuel de nos recherches (le croisement des sources et de nouveaux dépouillements peuvent faire varier les nombres de catholiques et de protestants « probables »), nous pouvons dire que sur les 1 955 galériens étudiés, les catholiques condamnés pour aide aux protestants (la plupart pour les avoir aidés à sortir du territoire malgré les ordonnances royales), nous semblent pouvoir être au grand maximum au nombre d'une centaine, et plus vraisemblablement entre 50 et 80, ce qui, bien qu'important sur le plan du comportement, est assez négligeable sur le plan comptable.

Peut-il y avoir des galériens protestants (et assimilés) autres que les 1 955 trouvés, et combien pourraient-ils être ?

Avant la révocation, la religion était rarement inscrite sur les registres des galères, il y a donc probablement quelques protestants non retrouvés dans les années 1680-1685.

Les lacunes des registres pourraient nous en avoir fait « perdre » également quelques-uns. Nous manquent également les galériens envoyés directement en Ponant, sans passer par Marseille, et morts en Ponant. Aucun condamné de droit commun entre 1720 et 1762 n'est repéré comme protestant, ce qui nous paraît très anormal. Enfin, parmi les galériens de nationalité étrangère, en particulier suisses, hollandais, anglais ou écossais, etc., il y a probablement beaucoup plus de protestants que ceux que nous avons retrouvés (voir plus loin).

À signaler que nous avons encore une quinzaine de galériens repérés par des sources diverses que nous n'avons pas réussi à retrouver dans les registres des galères.

Tous ces éléments nous font envisager qu'avec les dépouillements en cours, et les sources nouvelles que l'on peut espérer, on devrait raisonnablement pouvoir compter sur un total des galériens protestants et assimilés avoisinant les 2 000. Nous sommes loin des 3 000, 3 500 et plus revendiqués par les historiens protestants du dix-neuvième siècle, mais nous sommes loin aussi des 1 600 de M. Zysberg !

Nous emprunterons pour conclure à celui-ci sa très juste phrase « Qu'il y ait eu ... 1 500 forçats « pour la foi », et non 2 000, 3 000 ou 5 000, ne diminue en rien l'absurdité et la mauveté d'une politique, laquelle, par la seule volonté du roi et de son entourage, a mis hors la loi des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui n'avaient pas commis d'autres crimes que celui de vouloir rester fidèles à leur religion ».

### Notes

<sup>1</sup> – La plupart des historiens du protestantisme incluent sous l'appellation de galériens protestants les prosélytes, bien sûr, mais aussi des catholiques condamnés pour aide ou complicité avec les protestants. Nous ferons de même. 1775 est l'année de sortie des deux derniers « galériens pour la foi ».

<sup>2</sup> – Musulmans d'Afrique du Nord, du Moyen Orient, de Turquie, des Balkans, etc.

<sup>3</sup> – André ZYSBERG, *Les galériens, vie et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Seuil, Paris, 1987.

<sup>4</sup> – La chiourme est l'ensemble des rameurs.

<sup>5</sup> – Charles READ, « Les protestants aux galères du Roy en 1702 et 1703 », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, t. 1 (1853), pp. 50-58.

<sup>6</sup> – Émile et Eugène HAAG, *La France protestante*, Paris, L. Cherbuliez, 1846-1859.

<sup>7</sup> – Athanase COQUEREL fils, *Les forçats pour la foi*, Paris, Michel Lévy Frères, 1866.

<sup>8</sup> – Gaston TOURNIER, *Les galères de France et les galériens protestants des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Publications du Musée du Désert, 3 volumes, 1943, 1944 et 1949.

<sup>9</sup> – Samuel MOURS, « Les galériens protestants », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Avril-mai-juin 1970.

<sup>10</sup> – <http://www.museedudesert.com/article35html>. La source essentielle est l'ouvrage de Gaston Tournier.

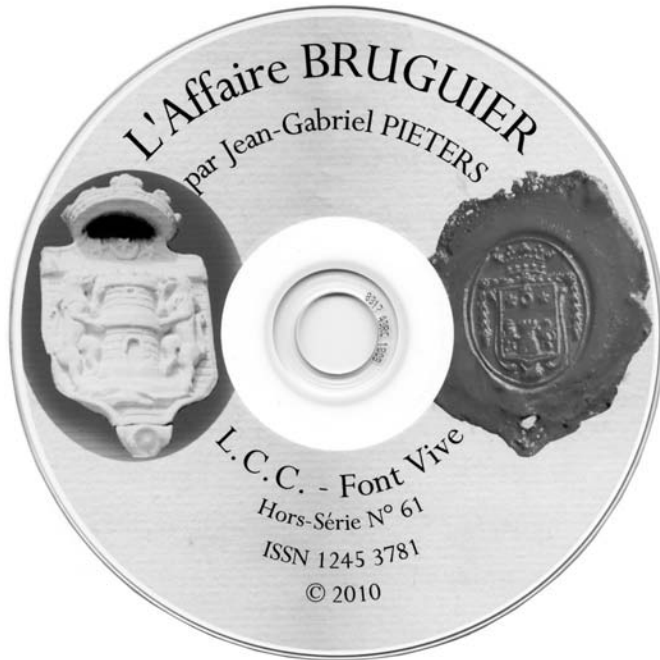
<sup>11</sup> – Étienne CREISSEL, *Pierre, David et Jean Serres, galériens protestants, 1685-1714*, Cahors, 1900.

<sup>12</sup> – Archives Nationales Série Marine, B/6/106 F°431 et 432.

# À LIRE OU À CONSULTER

**UN NOUVEAU HORS SÉRIE  
DE L.C.C.-FONT VIVE. HS N° 61 :**  
**Jean-Gabriel PIETERS, L’Affaire Bruguier.**  
**Le CD-Rom : prix : 10 €.**

par Marie-Lucy DUMAS



Jean Gabriel Pieters a décrypté minutieusement de très nombreux documents issus des archives départementales ou bien d'archives privées particulièrement riches, en rapport avec un procès concernant de soi-disant droits féodaux continuant d'être perçus pendant la Révolution Française, plus particulièrement pendant l'époque dite de «la Terreur», sous le gouvernement jacobin.

L'affaire se passe entre les villages de Saint-Victor-de-Malcap, Saint-Étienne-de-Sermentin et Rivières près de Saint-Ambroix. Un certain Bruguier aurait contraint des habitants de Saint-Étienne et de Saint-Victor à payer des redevances féodales alors que celles-ci ont été supprimées. Il y a bien un procès, mais il acquitte les prévenus Jean Philippe Chambon et Jacques Bruguier de l'accusation calomnieuse intentée contre eux.

Au travers de ce procès et de toutes les pièces, Jean-Gabriel Pieters nous entraîne dans une tranche d'histoire locale de la Révolution Française.

## ***Sur quoi porte le procès ?***

L'auteur fait donc le point sur les redevances seigneuriales qui concernent les deux communautés de Saint-Victor et de Saint-Étienne pour faire dépaître leur bétail dans le terroir de Saint-Étienne. En fait depuis le

XVI<sup>e</sup> siècle et peut-être bien avant, existe un véritable imbroglio de droits féodaux relevant de plusieurs seigneurs sur la même propriété. Les communautés payent redevance pour exercer divers droits (comme la dépaissance ou la traversée du devois seigneurial de Sermentin), à l'exclusion d'autres (comme la coupe du bois ou le lignerage), le tout au seul profit de M<sup>r</sup> de la Rouvière, seigneur de Saint-Étienne, et non de M<sup>r</sup> de Castillon, son rival, seigneur de Saint-Victor et châtelain de ce lieu séparé.

Jean Philippe Chambon de la Rouvière et Jacques Bruguier sont soupçonnés d'être des monarchistes, par les nouvelles municipalités de Rivières et de Navacelles, celles qui ont été installées suite à la destitution des municipalités élues antérieurement, considérées comme «gangrenées d'aristocratie et de fédéralisme».

Les commissaires civils des cantons de Rivières et de Navacelles obtiennent des preuves selon lesquelles Philippe Chambon a fait payer indûment des censives pour l'année 1793. Ils cherchent à faire arrêter les deux hommes et veulent que soient enfin remis pour les brûler tous les titres de féodalité du seigneur de Saint-Étienne susceptibles de se trouver dans sa maison de Saint-Ambroix.

Bruguier est arrêté, traduit et incarcéré à Uzès, mais Chambon échappe aux manigances faites pour l'attirer là où les commissaires civils pouvaient légalement se saisir de lui.

## ***Le procès en politique correctionnelle***

Jacques Bruguier est un journalier, de religion protestante, maître valet ou bayle du citoyen Chambon ; c'est lui qui procédait anciennement au « recueil de la redevance en avoine due au ci-devant seigneur » et s'en constituait le dépositaire ; il n'avait ni qualité ni ordre pour « percevoir ses censives », n'étant pas son agent. Les divers témoins interrogés démontrent tous que les prévenus ont collecté la redevance jusqu'à l'année 1792 et plus jamais ensuite. C'est d'ailleurs le ci-devant maire de Saint-Victor, Pierre Chevalier, qui après l'avoir reçue, avait fait porter l'avoine chez Bruguier dans les premiers jours de septembre 1793 ; pourquoi ne figure-t-il pas au nombre des dénonciateurs ?

Finalement, le jugement innocent les présumés coupables : ce sont de vrais patriotes ! D'ailleurs, Jean-Philippe Chambon argue qu'il a trois fils volontaires nationaux, dont l'auteur détaille les états de service.

## ***La question des garrigues et de leur propriété***

Compte tenu du peu de clarté des droits sur les garrigues (couvrant environ 75 ha) où paissent les troupeaux des deux communautés, les habitants de Saint-Victor décident en 1790 de les mettre à la taille comme « propres à la communauté ». Or, dans la paroisse de Saint-Étienne (désormais rattachée administrativement à la nouvelle commune de Saint-Victor) existe notamment certain terroir appelé « le devois du Roure ». Il fait l'objet de luttes féodales et, depuis des siècles, les collectivités le revendiquent pour le pâturage des bêtes à laine, comme étant leur plus grande ressource, constamment menacée par les défrichements qu'ordonnait à sa guise le pouvoir seigneurial.

Sous la Restauration, les héritiers de Jean-Philippe Chambon essaient par voie de justice de récupérer le fameux devois, mais en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, la commune se sert des lois révolutionnaires pour décider que « ce tènement est sa propriété exclusive ».

Une tranche de vie locale au travers de procès, parfois particulièrement incompréhensible de nos jours, et que la recherche minutieuse et précise de Jean-Gabriel Pieters permet de décrypter.

Le CD-Rom comporte un très grand appareil d'annexes : photographies, actes originaux scannés, chronologies des seigneuries de Saint-Victor et de Saint-Étienne, etc.

## **REVUE du GÉVAUDAN, des CAUSSES et des CÉVENNES, n° 28, 1<sup>er</sup> semestre 2010 par Olivier POUJOL**

En 1827, paraît le premier *Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Lozère*. La parution ne sera jamais interrompue. Depuis, l'intitulé de la Société a changé : le terme « Agriculture » a été remplacé par « Lettres » et le « Mémoire » est devenu « Bulletin » (à partir de 1850), puis « Revue » (à partir de 1955). La *Revue du Gévaudan* est publiée sous une nouvelle formule dans une collection bleue depuis le premier semestre 1996, au début de la présidence de la « Société des Lettres » de Jean Paradis (années 1995-2009). Le décès de Jean Paradis en novembre 2009 a conduit à l'élection d'un nouveau bureau prenant en charge la vénérable Société, créée en 1819. Jean-Marc Chevalier a été élu président de la « Société des Lettres », Jean-Paul Mazot (historien de la ville de Chirac : *Chirac en Gévaudan*, Éditions Atlantica, 2009) a été désigné rédacteur en chef de la *Revue du Gévaudan*. *Le Lien des Chercheurs Cévenols* exprime ses regrets

devant la disparition de Jean Paradis, sous-préfet honoraire, qui a maintenu la « Société des Lettres » dans une phase difficile de sa longue histoire et adresse ses encouragements aux nouveaux responsables d'une association amie.

La dernière livraison de la Revue du Gévaudan (Nouvelle formule, N° 28, 1<sup>er</sup> semestre 2010) contient deux articles concernant les Cévennes. *Les Notes sur M. Maisonneuve, directeur des mines de Vialas* (Olivier Poujol) complètent celles qui avaient été publiées dans L.C.C. n° 147, oct-déc 2006. On connaissait Maisonneuve (1751-1839) ingénieur, ou mécanicien, passionné de géologie. On découvre un physicien passionné d'optique. Sous le titre : *Le Bienheureux pape Urbain V toujours d'actualité* sont réunis les discours prononcés les 3 et 4 octobre 2009 à Mende, au Pont-de-Montvert et à Grizac, pour le 700<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Guillaume de Grimoard, célébré sur les deux années 2009 et 2010. Une commémoration organisée par l'association « Les Amis du Bienheureux pape Urbain V » fondée et présidée par Renaud de Laubespain. Le point d'orgue des manifestations commémorant la naissance du pape cévenol sera une conférence de M<sup>gr</sup> Le Gall, archevêque de Toulouse, ancien évêque de Mende, au Collège des Bernardins à Paris, le 9 octobre 2010.

Le chantier principal de la « Société des Lettres » demeure la réouverture du Musée départemental Ignon-Fabre. Le Musée de Mende a été créé dès 1836 dans l'ancienne maison consulaire, avant d'être transféré à deux reprises, en 1894 dans un bâtiment construit à cette intention, quartier des Carces, puis en 1976 dans l'ancien Hôtel Buisson de Ressouches, rue de l'Épine. Il a été fermé en 1995, avec mise à disposition de l'ensemble des collections mobilières de la Société au Conseil Général de la Lozère pour une durée de 50 ans, avec engagement de bonne conservation. Les collections de la Société des Lettres sont conservées au château de Saint-Alban.

Revue du Gévaudan, B.P. 58, 48 002, Mende Cedex.

## **INSTRUMENT DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE**

**Dominique DUPRAZ : *Inventaire de la collection Vallentin du Cheylard, sous-série 65 J***, Privas, Archives Départementales de l'Ardèche, 2009, 152 p., ill., 20 €.

Roger Vallentin du Cheylar (1862-1931), né à Montélimar, continua une collection initiée par son père, à laquelle il se consacra entièrement à partir de 1903,

après une carrière de receveur des domaines. Sa collection comporte de nombreuses pièces archéologiques (restées dans la famille) et un grand nombre de documents écrits concernant plusieurs provinces, dont le Vivarais. Les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Rhône et de l'Ain ont pu acquérir auprès de Madame Amicie d'Arces, petite-fille de Roger Vallentin du Cheylar, les documents les concernant.

La collection ardéchoise comprend de nombreux documents dont on ignore généralement le mode d'acquisition, aucun registre des entrées n'ayant été établi. Si de nombreux documents ne présentent pas un très grand intérêt, certains sont précieux et rares, comme le registre du consistoire protestant d'Aubenas, contemporain d'Henri IV (65 J 4), les trente parchemins des Célestins de Colombier-le-Cardinal (65 J 11-13, 54-60), datant de 1342 à 1718, dont des pièces prestigieuses comme les privilèges émanant du roi de France, et une magnifique charte enluminée datant de 1507 (65 J 12/6), des documents provenant de la baronnie de Rochemaure, (XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle) et de la seigneurie de Miraval. On y trouve aussi de beaux terriers ou documents plus composites datant de la fin du Moyen Âge concernant les lieux de Bosas, Saint-André-Lachamp Ribes, Saint Barthélemy-le-Meil, et des familles de Tournon, Saint-Peray, Villeneuve-de-Berg, Le Cheylard, Viviers...

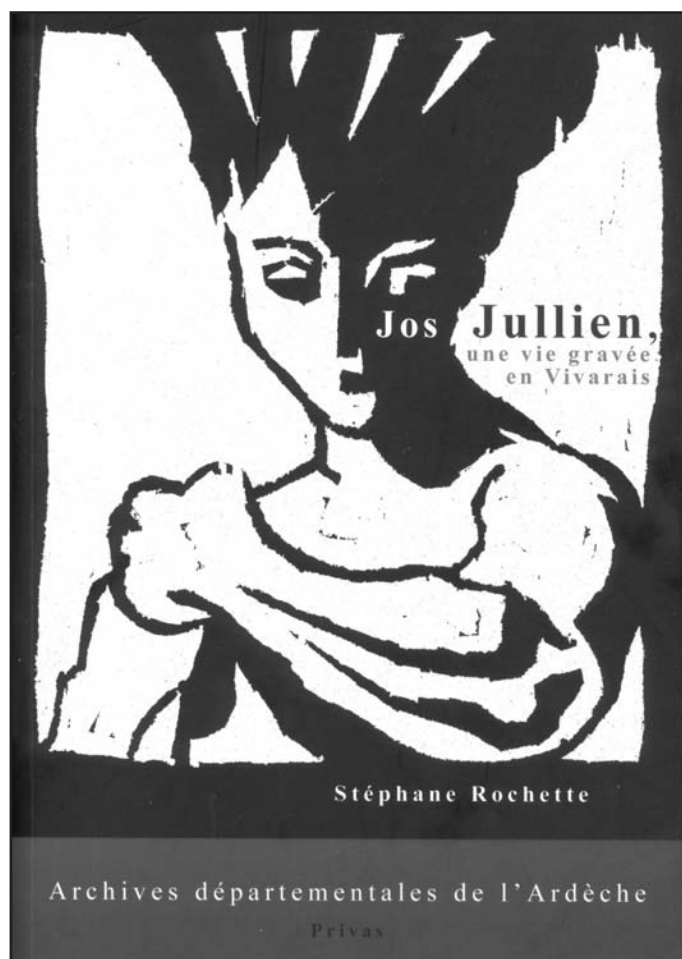
Cet inventaire établi par Dominique Dupraz (jusqu'à l'an dernier directeur des Archives Départementales de l'Ardèche), est fort agréable à consulter par sa lisibilité et la qualité des illustrations, la longue introduction ainsi que les index en facilitant l'utilisation.

## LIVRES

**Stéphane ROCHETTE : *Jos Jullien, une vie gravée en Vivarais***, Privas, Archives Départementales de l'Ardèche, février 2010, 221 p., ill., 25 €.

par **Martine ANCELIN**

On disait de Jean Cocteau qu'il était un touche-à-tout de génie. On peut sans doute le dire aussi de l'Ardéchois Jos (Joseph) Jullien, auquel le galeriste Stéphane Rochette a consacré un livre splendidement illustré, édité par les Archives Départementales de l'Ardèche. En effet, si la notoriété de Jos Jullien n'a guère dépassé les frontières de son département, la



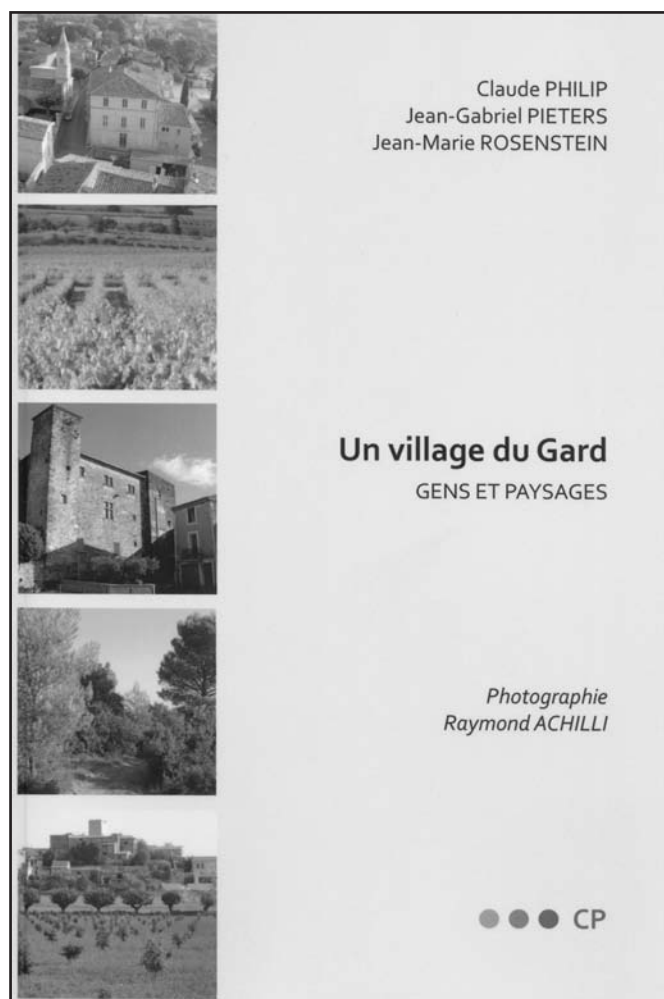
diversité de ses activités tout au long de sa vie laisse parfois : médecin de campagne, ses travaux de recherche sur la fièvre de Malte et sur le plancton des eaux thermales, entre autres, sont importants, et il a créé deux revues médicales. Préhistorien, dès 1909, il a exploré la grotte ornée d'Ebbou et préconisé la création d'un parc national pour protéger la vallée de l'Ardèche. Homme politique, radical-socialiste, il a été maire de Joyeuse pendant de très longues années. Il fut également homme de lettres, et, ce qui intéresse surtout Stéphane Rochette, artiste peintre et graveur de talent, collaborateur pendant une vingtaine d'années, entre les deux guerres, de son ami le poète et éditeur ardéchois Charles Forot (Éditions Le Pigeonnier).

C'est en voyant un portrait gravé au burin de l'écrivain suisse Ramuz, que Stéphane Rochette a voulu en savoir davantage sur ce personnage exceptionnel. Son enquête l'a conduit aux Archives Départementales de l'Ardèche. Là en effet est conservé le Fonds Forot, qui comporte des centaines d'œuvres de Jos Jullien, éditées ou non, car Forot avait l'habitude, heureusement, de conserver un tirage de tout ce qui lui confiait son ami. Ce fonds Forot, ainsi que de multiples autres documents, journaux, etc. a fourni à l'auteur l'essentiel de la matière de ce livre.

Le premier tiers de l'ouvrage est consacré à une biographie de Jos Jullien, qui montre toutes les diverses facettes du personnage. Puis Stéphane Rochette consacre la plus grande partie du livre à l'analyse de l'œuvre de cet artiste méconnu. On peut ainsi admirer une impressionnante série de portraits d'écrivains, une série non moins saisissante de personnages de théâtre, des illustrations pour « Une saison en enfer » d'Arthur Rimbaud, et bien d'autres gravures, dessins, et peintures. Un très bel ouvrage, richement illustré.

**PHILIP Claude, PIETERS Jean-Gabriel, ROSENSTEIN Jean-Marie, Photos ACHILLI Raymond, réalisateur :**  
*Un village du Gard, gens et paysages,*  
 Édition à frais avancés, au profit des œuvres sociales du village, 2010, 242 pages très illustrées.

par Jean-Gabriel PIETERS



Un village du Gard situé à 15 km de Nîmes, entre Cévennes et Camargue... Son nom : **La Rouvière** n'est volontairement précisé que sur la 4<sup>e</sup> de couverture parce que son existence et son histoire sont semblables à plusieurs autres « si bien que les résidents retrouveront, dans les récits des anciens, leurs propres souvenirs ».

L'idée du *Livre de La Rouvière* remonte à Franck Gébelin, notable et érudit local (cousin de J.-G. Pieters) qui, vers 1950, coucha somptueusement par écrit, sans la publier, la somme de ses années de recherches en l'agrémentant de photos, dessins et aquarelles. C. Philip, ingénieur retraité de pure souche rouviéroise, dont la mère a 102 ans (et toute sa mémoire), désirait depuis son jeune âge compléter et éditer ce travail, selon le vœu que lui formula F. Gébelin, disparu en 1975. Ainsi, en 2008, se tourna-t-il tout naturellement vers son parent J.-M. Rosenstein, auteur de 24 ouvrages sur les Pyrénées-Orientales, lequel s'adressa à son tour à J.-G. Pieters. Il ne restait plus qu'à photographier le village et son patrimoine en s'adressant à un professionnel, à collecter d'autres illustrations en puisant dans les cartes postales, les photos anciennes et les documents, à ajouter un glossaire et enfin à confier le tout à une maquettiste talentueuse.

Sorte de mémoire collective, le livre retrace la vie d'un village « raisonnable », de ses origines préhistoriques jusqu'à nos jours, et met en lumière les comportements et événements qui en constituent les racines.

La première partie rassemble d'abord les souvenirs des Rouviérois et s'adresse plus spécialement à eux, tout autant d'ailleurs qu'à ceux qui, avec nostalgie, ont quitté le village ou viennent maintenant s'y installer. La section suivante reprend le travail et les illustrations de F. Gébelin ; elle est revue et augmentée par J.-G. Pieters, qui s'y attache depuis... 1967. La seconde partie est constituée de 75 notices historiques basées sur les archives du château et le fruit de douze ans de recherches en archives publiques ; elle intéressera davantage les chercheurs régionaux.

Présenté sur place le 24 avril dernier sous forme de diaporama, après avoir été annoncé dans le *Midi Libre*, l'ouvrage a connu un franc succès auprès des publics pressentis et, moins de trois semaines plus tard, en est déjà à sa seconde édition. Lors des séances de signatures, quel n'a pas été l'étonnement de l'auteur de ces lignes de dédicacer la plupart du temps un livre qu'offraient parents et grands-parents aux jeunes générations et, pour un cas, à un enfant à naître...

En vente à La Rouvière chez Maryse Salles, 23 rue Jean Moulin – tél. 04 66 63 17 43 ; à Saint-Géniès-de-Malgoirès chez Georgette Roussel, 5 route de Nîmes – tél. 04 66 81 67 88 ; par commande chez Claude Philip, 2 rue de la Mairie, 30 190 La Rouvière – tél. 06 83 55 66 84 – [claud.philip268@orange.fr](mailto:claud.philip268@orange.fr) ; Prix 24 euros (+ 5 euros de frais de port).

*NDLR : J.-G. Pieters apportera quelques exemplaires du livre lors de notre Assemblée générale du 26 août prochain.*

# MESSIEURS, FAITES VOTRE CHOIX PARMIS LES RICHES HÉRITIÈRES GARDOISES À MARIER ! (1810)

par Henri DEPASSE,

Collaboration de Jean-Gabriel PIETERS et de Martine ANCELIN

Le 10 juillet 1810, le duc de Rovigo<sup>1</sup>, Ministre de la Police générale de l'Empire (successeur de Fouché), écrit au Préfet du Gard<sup>2</sup> la lettre suivante, que l'on peut trouver aux Archives Départementales du Gard sous la cote 6 M 638, dossier *Renseignements sur les principales familles du département. Tableau nominatif des plus riches héritières du Gard, non mariées.*

Police générale Paris, le 10 juillet, 1810  
2<sup>e</sup> Division

Lettre très Confidentielle

En examinant, Monsieur, la statistique personnelle que vous avez adressée à mon prédécesseur, j'ai remarqué avec intérêt les renseignements que vous avez donnés sur chacun des Chefs de famille les plus notables de votre arrondissement. Je regrette cependant que les Articles qui concernent la fortune de leurs Enfants, n'aient pas été traités avec plus de détail.

Pour suppléer au défaut de ces renseignements que je désire avoir, notamment pour ce qui est relatif aux Demoiselles de famille dans l'âge de 14 ans et au dessus, je vous invite à former le Tableau nominatif des plus riches héritières non encore Mariées.

Ce Tableau, divisé par Colonnes, devra indiquer 1° Le Nom de la Demoiselle ; 2° Son âge bien certain ; 3° Les Noms de ses père et mère ; 4° Leurs qualités anciennes et leur état actuel ; 5° Leur fortune, en distinguant le revenu Mobilier et le revenu annuel foncier ; 6° La dot présumée de chacune de leurs filles et les espérances d'héritages ; 7° Le Lieu de la situation des biens fonds et leur Nature.

Une Colonne d'observations sera réservée pour indiquer les agréments physiques ou les difformités, les Talents, la Conduite et les principes religieux de chacune de ces jeunes Demoiselles, de manière qu'on puisse se faire une juste idée de ce qui les regarde personnellement.

Vous Comprendrez facilement, Monsieur, combien vos recherches doivent être soignées, et avec quelle prudence et discrétion vous devez vous y livrer : Et vous y mettrez d'autant plus d'empressement que vous sentirez que le résultat de votre travail ne peut tourner qu'à l'avantage de chaque famille.

Je vous invite à ne rien négliger pour satisfaire, dans le plus bref délai, à la demande que je vous fais.

Agréé, je vous prie, Monsieur, les assurances de ma Considération la plus distinguée.

Le duc de Rovigo

Le 20 août, le Préfet répond qu'il n'y a dans le département « presque aucune personne riche, mais seule-

ment plusieurs personnes qui jouissent d'une honnête aisance » et donc « aucune riche héritière à proprement parler. Il évalue à 7 ou 8 le nombre de demoiselles pouvant espérer une dot de 60 000 à 70 000 F, ce qui n'en fait pas de riches héritières, et il pense qu'il n'y a donc pas lieu de faire le tableau réclamé, sauf si le duc de Rovigo le demande.

C'est ce que fait celui-ci. Dès le 3 août, il invite le Préfet à recueillir les renseignements souhaités concernant ces 7 ou 8 demoiselles.

Police générale.  
2<sup>e</sup> Division.  
Statistique personnelle.  
Réponse confidentielle.

Paris le 3 Août 1810.

Les Sept à huit jeunes héritières, Monsieur le Préfet, dont  
m'indiqua votre lettre du 20. Juillet dernier, présentent une fortune  
suffisante pour figurer sur le tableau que je vous ai demandé par  
ma lettre du 10. de ce mois.

Je vous invite à recueillir sur leurs comptes et sur celles que  
vous pourriez découvrir ailleurs, les renseignements et les observations  
indiqués dans mon instruction confidentielle.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Préfet, les assurances de  
ma considération la plus distinguée.

Le Duc de Rovigo

Après quelques mois, la liste s'est étoffée et comprend 18 jeunes filles. Elle est transmise le 16 octobre, accompagnée d'une lettre s'excusant du retard apporté à réunir les renseignements, et de leur caractère lacunaire, mais assurant Son Excellence qu'aucune jeune héritière n'a été oubliée. Il est vrai que le tableau n'est pas complet : le prénom de la jeune fille manque souvent, ainsi que le nom de la mère, et le montant des biens mobiliers est omis. Une mention dans la marge « On n'aurait pas dû oublier ce travail », semble montrer un certain manque de zèle de la personne chargée de cette étrange inquisition. La liste se présente sous forme de tableaux de très grand format de sorte que nous ne pouvons en reproduire qu'un fragment. Nous reprenons plus loin l'essentiel des renseignements réunis sur ces jeunes filles, catholiques d'une part, protestantes de l'autre :

personnes vivantes							
	Dot	expériences d'héritage	nombres	nature et lieu	expériences p. his. diff. or. m. t. a.		
30,000.	presumée		deux fils	de la situation de Beaujeu	talens, conduite primitive religieuse &c.		
3,000.	80,000.	la succession de la mère et de grand-mère maternelle	3, deux filles et un garçon.	Propriétés territoriales de toute nature situées principalement en vignoble, et situées dans le département du gard.	travaux; éducation en D. & M. & C. professe la culte protestant.		
25,000.	80,000	la succession de le père et de le grand-père et de la mère	une fille et un garçon	Propriétés territoriales toutes situées dans le département du Gard.	amis b. v.; éducation ordinaire professe la culte protestant.		
30,000.	80,000.	succession de son père et de sa mère	deux filles et deux garçons.	Propriétés territoriales de toute nature, situées dans le Gard, et autres départements.	Beaucoup d'ambroisins, de la France éducation ordinaire; professe la culte Catholique		

## Dix-huit héritières à marier

### Les catholiques romaines

**Mélanie Sauvan d'Aramon**, 20 ans, a « beaucoup d'embonpoint », de la fraîcheur et 80 000 francs de dot. Son père, ancien noble et capitaine de cavalerie, possède des terres dans le Gard et ailleurs.

**Louise Dassas**, 17 ans, a de la fraîcheur, 12 000 francs de dot et elle est musicienne. Son père, ancien noble et officier de cavalerie, possède des terres dans le Gard.

**Caroline Perrein de Verta**, 20 ans, a une figure ordinaire et 60 000 francs de dot. Son père, ancien noble et officier d'infanterie est rentier et propriétaire dans le Gard. La fortune de ses parents est « embarrassée ».

**Mlle Dampmartin**, 18 ans, a un physique « assez bien » et une dot de 80 000 francs. Elle a reçu une bonne éducation. Son père, ancien noble et colonel de dragons, possède des terres dans le Gard et dans la Drôme.

**Mlle Renoyer**, 18 ans, fille unique, a un physique « assez bien » et une dot de 100 000 francs. Elle a reçu une éducation soignée. Son père, ancien Conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, est propriétaire dans le Gard et le Vaucluse.

**Mlle de Fournès**, 18 ans, a été élevée à Lyon : il est impossible d'évaluer sa dot. Son père, ancien sénéchal de Nîmes, est propriétaire dans le Gard et ailleurs. Elle est privée de tout et presque abandonnée : elle vit retirée à la campagne.

**Mlle Darnaud Vallabrix**, 13 ans, fille unique, a « une figure passable » et une dot de 100 000 francs. Elle est élevée à Paris. Son père veuf, ancien noble et officier de cavalerie, est propriétaire dans le Gard et en Haute Loire.

**Laure de La Beaume**, 19 ans, et sa sœur **Euprosine**<sup>3</sup>, 15 ans, sont fort jolies, ont une dot de 60 000 francs chacune. Elles sont élevées par leur mère rentière à Lyon ou à Paris. Feu leur père, ancien noble, était propriétaire dans le Gard et en Amérique.

**Mlle de Valfonds**, 17 ans, est jolie, ayant une dot de 100 000 francs. Son père veuf est rentier et ancien noble.

**Mlle Labelanet**, 17 ans, est jolie, fille unique, ayant une dot de 60 000 francs. Feu son père, ancien noble, était propriétaire dans le Gard.

**Mlle Barre de Leuzière**, 20 ans, qui n'est pas jolie, a une dot de 50 000 francs. Son père, rentier, est propriétaire dans le Gard et en Amérique.

### Les protestantes

**Dalinde de Baguet**, 13-14 ans, très jolie, a une dot de 80 000 francs. Son père, ancien noble, époux Rivet, est propriétaire de terres, principalement des vignobles.

**Mlle Bosanquet de Cardet**, 17 ans, au physique « assez bien », a une dot de 80 000 francs. Son père veuf, ancien noble et officier de cavalerie, est propriétaire terrien.

**Aline Verdier Lacoste**, 14 ans, au physique « assez bien », ayant une dot de 70 000 francs, a reçu une éducation assez soignée. Son père Henri, époux Louise de Baguet, ancien émigré, négociant et fabricant, est membre du Corps Législatif et de la Légion d'Honneur.

**Mlle Chabaud Latour**, 18 ans, qui a « un extrême embonpoint » et une dot de 50 000 francs, a reçu à Paris une éducation soignée. Son père, époux Verdier de la Coste, est officier du génie, membre du Corps Législatif et Chevalier d'Empire.

**Adeline Pellet**, 25 ans, peu jolie, rentière, a une dot de 80 000 francs. Feu son père, époux Fournier, était propriétaire dans le Gard.

**Laure Daunant**, 19 ans, a un physique « passable », une dot de 60 000 francs et a reçu une éducation soignée. Son père, époux Meynier, ancien colonel de dragons, est propriétaire dans le Gard.

### « La conscription des filles »

Pour quelles raisons le Duc de Rovigo, (et donc l'Empereur) voulait-il connaître les noms des riches héritières gardoises ?

Une autre lettre, adressée au Préfet par le Duc de Rovigo, le 11 octobre 1810, (le Ministre de la Police n'a pas alors encore reçu la liste des héritières) apporte un début de réponse à cette interrogation. Elle se trouve dans le dossier intitulé :

*Police Secrette*

*Statistique Personnelle Sur les dix principales familles du Département*

*Lettre de La Police générale du 15 mars 1809*

*Police Générale*

*Paris, le XI octobre 1810*

*répondu le / 16<sup>8bre</sup>*

*Monsieur Le Préfet  
du Gard  
à Nîmes*

*Dans le nombre des renseignements que vous m'avez donnés Sur Votre Département, Monsieur, je n'ai pas encore remarqué que vous m'eussiez fait connaître les mariages qui S'y contractent et qui, par la fortune ou les noms de ceux qui forment ces unions fixent ordinairement l'attention publique. Ces informations me Sont d'autant plus nécessaires que vous ne pouvez ignorer que la plupart des anciennes familles Sont opposées à nos institutions et ne cherchent qu'à S'allier entr'elles, parce qu'elles Se persuadent de faire revivre et de donner plus d'éclat à des titres que le Gouvernement ne reconnaît pas et qui ne Sont plus aujourd'hui que la récompense de ceux qui Se Sont illustrés dans les combats ou qui ont rendu de nombreux Services dans la carrière civile.*

Ces combinaisons ont encore pour but, de la part de ces familles, de perpétuer dans leur descendance, l'esprit d'opposition qui les anime contre la dynastie actuelle, elles croiroient s'abaisser Si elles s'unissoient aux familles dont les pères ont si glorieusement versé leur Sang pour la patrie.

Vous croirez Sans doute, d'après ces motifs, qu'il est indispensable, Monsieur, que vous m'adressiez les renseignements les plus circonstanciés Sur ces projets de mariage ; Vous me ferez connaître particulièrement les noms des Époux ; la dot de chacun d'eux ; la fortune des deux familles, leurs principes politiques et les raisons qu'elles peuvent avoir pour contracter ces unions.

J'attends de Votre activité, Monsieur, que vous mettez le plus grand Soins à m'instruire assez à tems de ces mariages pour que vous puissiez recevoir mes ordres avant leur conclusion ; Si je crois devoir vous en adresser.

Vous jugerez vous même, Monsieur, pour la nature des renseignements que je vous demande, qu'il est important de les recevoir avec une grande circonspection : Le gouvernement protège toutes les classes du peuple et il ne veut pas que l'objet de Sa Sollicitude puisse jamais être un prétexte d'alarmes.

Je vous recommande aussi très instamment de vous opposer à ce qu'aucun mariage se contracte dans le cas de l'Acte 163 du Code civil qui prohibe le mariage entre l'Oncle et la nièce, la Tante et le neveu, à moins qu'il ne vous Soit justifié que les prohibitions ont été levées par Sa Majesté.

Agrérez, je vous prie, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le duc de Rovigo

La lecture de cette lettre montre que le duc de Rovigo, Ministre de la Police, soupçonne les anciennes grandes familles de s'opposer à la nouvelle dynastie napoléonienne, et de vouloir s'unir entre elles pour perpétuer cet esprit d'opposition. Il souhaite être tenu au courant des mariages projetés afin que le Préfet puisse recevoir, le cas échéant, ses ordres avant leur conclusion !

De quels ordres pourrait-il donc bien s'agir ? S'agit-il de les empêcher ? Quel peut être le lien entre cette surveillance des mariages projetés et la liste de jeunes héritières à marier ?

On trouve dans le livre d'Henri Forneron « *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française* », Paris, Plon, Nourrit, 1884, d'autres éléments de réponse.

Après avoir cité le cas de plusieurs mariages imposés par Napoléon dans les plus grandes familles françaises et belges, l'auteur fait allusion, page 387, à l'établissement de listes de jeunes héritières dans tous les départements de l'Empire :

« Une dépêche de Savary du 29 juillet 1811 exige des préfets un tableau statistique présentant « les noms des plus riches héritières de leur département, de l'âge de quatorze ans et au-dessus, non encore mariées », Le préfet doit in-

diquer, « avec toute la précision possible, la dot présumée et les espérances d'héritages, la nature et la situation des biens, les noms et qualités des père et mère, l'époque de la naissance de la jeune personne, l'éducation, les principes religieux, les talents acquis, les agréments naturels ». Rien n'est omis ; les difformités seront mentionnées dans une colonne spéciale. « Cette dépêche est confidentielle, et la réponse devra l'être. »

Les préfets de l'Empire, si dociles et si bien dressés, hésitèrent pourtant à produire ce document.

Alors Savary s'impatienta ; le 11 novembre 1811, il rappela aux préfets cette dépêche du 29 juillet, et réclama dans le plus bref délai la production du tableau et de l'état statistique ; pour mieux les stimuler il ajoute : « Rien ne contribuera davantage à prouver votre zèle. » Savary réussit promptement à imprimer à la mesure un caractère odieux ; il en fit une véritable **conscription des filles**. Bien peu de pères purent soustraire leurs enfants à cette levée. Cependant, le duc de Croy fut averti secrètement par le préfet du Mans, son ami, que celui-ci lui porterait le lendemain un ordre de l'empereur lui enjoignant de marier sa fille à un général ; la nuit même, le duc la maria à Fernand de Croy, un aimable cousin, qui, par un hasard heureux, se trouvait sous sa main. »

Remarquons qu'Henri Forneron date de 1811 cette lettre de Rovigo aux préfets, alors que le Préfet du Gard a reçu cette demande en 1810. S'est-il trompé d'année, ou bien les lettres aux différents départements se sont-elles échelonnées sur une longue période ? Nul doute que des recherches permettraient de trouver ces lettres dans les autres archives départementales.

On voit que Forneron qualifie de « **conscription des filles** » cette pratique consistant à contraindre des jeunes filles de l'ancienne noblesse à des mariages avec des jeunes gens de la nouvelle noblesse d'Empire, dont les titres récompensent « ceux qui se sont illustrés dans les combats ou qui ont rendu de nombreux Services dans la carrière civile » (Cf. lettre de Rovigo du 11 octobre au préfet du Gard, citée plus haut).

La conscription des filles fait pendant à la conscription des garçons, et fait partie intégrante de la politique napoléonienne qui cherche à rallier l'ancienne aristocratie. Voyons les différents aspects de ces tentatives de ralliement.

## La politique de Napoléon envers l'ancienne noblesse

Dans « Napoléon et l'ancienne noblesse », sur le site <http://www.napoleon.org>, Jérôme François Zieseniss cite Savary, duc de Rovigo :

« L'Empereur, en arrêtant les désastres de la Révolution, voulait couvrir tous les partis de sa puissante protection et les obliger à se rapprocher... (Sa) conduite a été toute politique dans ce cas-là (il aimait les anciennes familles) parce qu'il avait confiance dans l'honneur de leur caractère ; il s'en entourait avec plaisir parce qu'elles ne l'appro-

chaient jamais qu'avec une respectueuse déférence. Ces familles, de leur côté, s'étaient attachées à lui comme à une ancre de salut, au sortir d'une tempête qui avait failli les engloutir ».

Zieseniss relate la manière dont Napoléon, dès 1800, a favorisé le retour des Émigrés, marchandé avec eux leur retour en grâce et la restitution de leurs biens confisqués par le gouvernement, et cherché à obtenir leur ralliement.

Quatre ans après la proclamation de l'Empire, indique-t-il, Napoléon veut accélérer le mouvement de ralliement, d'une part par des largesses, d'autre part en utilisant les nominations d'office. Les personnes plus âgées sont nommées d'office sur des postes de chambellan, d'écuyer, etc.

Les plus jeunes, eux, sont nommés d'office dans l'armée. Napoléon écrit le 31 décembre 1808 à Fouché, prédécesseur du duc de Rovigo :

*« Je suis instruit que des familles d'émigrés soustraient leurs enfants à la conscription et les retiennent dans une fâcheuse et coupable oisiveté... Je désire que vous fassiez dresser une liste de dix de ces principales familles par département et de cinquante pour Paris... Mon intention est de prendre un décret pour envoyer à l'école militaire de Saint-Cyr tous les jeunes gens appartenant à ces familles, âgés de plus de 16 ans et de moins de 18. Si l'on fait quelque objection, il n'y a pas d'autre réponse à faire, sinon que cela est mon bon plaisir. La génération future ne doit point souffrir des haines et des petites passions de la génération présente... ».* (Fouché a bien envoyé cette demande au préfet du Gard : la lettre du duc de Rovigo daté du 11 octobre 1810 est classée dans le dossier intitulé : *Police Secrete - Statistique Personnelle Sur les dix principales familles du Departement*).

Zieseniss termine en faisant allusion au sujet qui fait l'objet de cet article :

*« Il nous reste à dire un mot de l'aspect le plus étrange de la « conscription dorée », à savoir la « conscription des filles ».*

*Napoléon décidément ne laissait rien au hasard. La fusion selon lui ne serait complète que le jour où les deux sociétés, l'ancienne et celle qui était issue de la Révolution, seraient unies par les liens du sang. C'est à cette fin que des instructions furent envoyées aux préfets en 1810 leur enjoignant de dresser la liste détaillée des riches héritières appartenant à la noblesse. Passablement déconcertés, les préfets mirent beaucoup de mauvaise volonté à répondre et, malgré quelques rappels pressants du ministre, les choses n'allèrent guère plus loin ».*

*Cette idée bizarre était d'ailleurs impraticable. La vraie solution en ce domaine étant de laisser faire le temps, la vanité et la cupidité. À Sainte-Hélène, Napoléon le reconnut crûment devant Bertrand : « Madame de Marbeuf me dit que le faubourg Saint-Germain courrait lui-même au-devant des mariages et les solliciterait si j'enrichissais ceux que j'élevais ; que dans tous les temps les nobles*

*avaient recherché la fortune. Laidés, juives ou de la dernière classe, peu importe si l'on est riche. Il fallait donc que j'enrichisse les miens. En général, je ne les ai pas assez favorisés ».*

## Destin des jeunes héritières gardoises

On voit que Jérôme Zieseniss ne partage pas l'avis d'Henri Forneron sur l'efficacité de la « conscription des filles ». Qu'en est-il de nos jeunes Gardoises ? Qui ont-elles épousé ? Des anciens ou des nouveaux nobles ?

Nous ne les avons pas toutes identifiées, les renseignements fournis dans le tableau étant lacunaires. Voici l'état de nos recherches.

Nous invitons ceux de nos lecteurs qui auraient des renseignements sur ces jeunes personnes à nous aider à les compléter.

**Mélanie Sauvan d'Aramon** : Cette famille est originaire du Comté de Venise. Pierre-Philippe-Antoine est marquis d'Aramon et sera Pair de France en 1819. (Armorial de la Roque). Mélanie épousa en 1811 François Aimé Dieu-donné de Levezou de Vésins, comte de Vésins. Il sera sous-préfet de Saint-Affrique, puis de Millau sous la Restauration, mais ne semble pas avoir occupé de poste sous Napoléon.

**Gracieuse de Dampmartin** : son père, l'ex-colonel de dragons, est Anne Henri de Cabot, vicomte de Dampmartin. Selon l'état civil d'Uzès, le 2 juin 1815 eut lieu le mariage d'Édouard Verdier de Flaux, fils de Pierre et de Justine Allut, et de demoiselle Gracieuse de Dampmartin, fille d'Henri, ancien colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre de la Réunion, et de Geneviève Bignon. Le mari est nîmois, ami de jeunesse de François Guizot.

**Marie Anne Geneviève Thérèse Sophie de Renoyer** : c'est la fille de Marie Valérien François de Renoyer, qui fut maire de Pont-Saint-Esprit. Elle a épousé 22 décembre 1813 François Joseph de Causans, (Jonquières) qui fut conseiller général de Vaucluse.

**Fulvie de Faret de Fournès** : La famille de Faret, venue d'Italie, a été propriétaire du château de Saint-Privat, proche du Pont-du-Gard, pendant quatre siècles. (Moreau Marthe, *Les Châteaux du Gard*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1997). En 1789, le marquis de Fournès a été membre de l'assemblée de la noblesse de Montpellier. (Armorial de la Roque). Fulvie s'est mariée le 4 juillet 1812 à Paris avec Alphonse de Pons de Rennepont, originaire de Haute-Marne.

**Eulalie Darnaud Vallabrix** : c'est la fille de Jean-Gaspard d'Arnaud, seigneur de Vallabrix, qui fut colonel de dragons, et sous l'Empire maire puis sous-préfet d'Uzès. Elle épousa, en novembre 1817 Louis-Joseph, comte de la Rochette du Fay, chef d'escadron sous la Restauration.

**Blanche Marie Louise de Valfons** : fille de François-Marie de Mathéi de Valfons, marquis de La Calmette et de Massilian, maréchal de camp, chevalier de l'Ordre de

Saint-Louis, et d'Alexandrine-Victoire de Charézieux de la Valtière (Armorial de la Roque). Elle a épousé à Nîmes, le 13 juillet 1816, Rodolphe Ernest de Rossel de Fontarèche, de l'Uzège.

La famille Mathéi de Valbons est actuellement propriétaire du château de Castelnau, qui a appartenu pendant plusieurs siècles à la famille Boileau de Castelnau.

**Marie-Louise Barre de Leuzière** : fille de Pierre Barre de Leuzière, de Nîmes, colonel major de place à Fort-Royal Martinique où il a épousé Marie Catherine Tiberge, puis propriétaire dans le Gard. Marie-Louise a épousé le 21 août 1814 à Nîmes Ferdinand Régis Antoine de Pascal.

**Marie-Philippine de Baguet, dite « Dalinde » de Baguet** : fille d'Antoine de Baguet, propriétaire foncier nîmois et d'Iphigénie Philomène Rivet, née le 5 novembre 1796 à Nîmes, épouse en 1821 Augustin Esprit Osmont, chef de bataillon, qui obtint en 1825 un titre de baron.

**Mlle de Bosanquet** : il s'agit très probablement de Clarisse-Athénaïs-Marie-Coralie, fille de Jean-Denis-Marie Bosanquet (° 1757 Alès - ... 1814), capitaine de dragons au Régiment Colonel-Général, commandant de la Garde nationale d'Alès, Conseiller municipal et général, descendant des seigneurs de Cardet et coseigneurs de Lézan. Clarisse épousera en 1813 à Alès, Jacques-Marie-Louis-Denis de Chapel, qui sera député du Gard.

**Aline Verdier de Lacoste** : Il s'agit de la fille d'Henri Verdier de Lacoste (° 1767- ... 1819), Nîmois, époux d'une Chabaud-Latour, député au Corps Législatif de 1807 à 1810, préfet de la Mayenne de 1815 à 1819 (...) (Richard, Michel-Edmond, *Notables protestants en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Éditions du Lys, 1996). Elle épousera Pierre François Olive Rayer, médecin dermatologue.

**Suzanne-Rosine de Chabaud-Latour** (° 1794 - ... 1860) : c'est la fille d'Antoine-Georges-François (° 1769 Nîmes- ... 1832, Paris) et de Julie Verdier de Lacoste. Son père sera membre du Tribunat, du Corps Législatif (1813-1814), député du Gard (1818-1820, 1825-27, 1831-32...), chevalier (1813), puis baron d'Empire (1814), franc-maçon et membre du Consistoire de Nîmes (1807-1830) (Richard, M. E. : op.cit.) - (Robert, Daniel, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 5, dir. Encrevé André, Paris, Beauchesne, 1993).

Célibataire, Suzanne servira de seconde mère aux filles orphelines du ministre François Guizot. Très engagée dans l'Église Réformée de Paris et poétesse, elle écrira les paroles de plusieurs cantiques chantés dans les temples au XIX<sup>e</sup> siècle. (Isely, Gustave, *Ainsi sont nés nos cantiques*, Paris, librairie Altis, 1952).

**Adeline Pellet** : Il s'agit de Suzanne-Gasparde-Adeline Pellet (° 1782, Nîmes), fille d'Henry (° 1751, Anduze

- ... 1785, Logrian) et de Catherine-Sophie-Françoise Fornier de Clausonne. Adeline épousera Paulin Madier de Montjau, qui deviendra Conseiller à la Cour de Nîmes. Cette famille noble Pellet, originaire d'Anduze, possédait à cette époque, les terres et le château de la Rouvière (Commune de Logrian-Florian) (Moreau, M. : op.cit.)

**Laure de Daunant (° 1790, Nîmes)** : c'est la fille de Paul-Guillaume (° 1753, Nîmes - ... 1818), colonel du 9<sup>e</sup> Régiment de dragons (1793-95), puis de gendarmerie, époux de Gabrielle-Suzanne Meynier de Salinelles. Laure épousera Augustin de Gasparin (° 1787-1857, Orange), propriétaire, issu d'une famille comtale d'Orange, qui sera sous-préfet d'Orange (1830-1831), puis député de la Drôme (1837-42). Laure, qui n'aura pas d'enfant, sera une grande amie et une correspondante du Ministre François Guizot. (Richard, M. E. : op.cit.)

Treize héritières, sur les 18, ont donc pu être identifiées. Douze d'entre elles se sont mariées, toutes avec des gentilshommes languedociens, sauf Fulvie de Faret de Four-nès qui a épousé un Bourguignon, Alphonse de Pons de Rennepont, dont la noblesse est très ancienne.

Il nous semble pouvoir conclure que la « conscription des filles » n'a pas fonctionné dans le Gard !

## Notes

1 - Le Général Anne-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo, (° 1774 - 1833)... Engagé à 16 ans au Royal Normandie, il servit sous la Révolution et l'Empire, et après Marengo devint aide de camp de Bonaparte. Il devint son homme de confiance et il reçut de lui des missions délicates (il présida à l'exécution du duc d'Enghien), souvent secrètes, parfois diplomatiques. Il remplaça Fouché à la tête du Ministère de la Police le 3 juin 1809.

2 - François-Jean-Baptiste d'Alphonse fut nommé préfet du Gard le 23 germinal an XII (13 avril 1804), étant âgé de 48 ans et restera en poste jusqu'à la fin de 1810. Devenu baron de l'Empire en 1809 puis maître des requêtes et intendant de l'Intérieur en Hollande en 1810, il quittera alors Nîmes. Il laissera le souvenir d'un grand administrateur, tant par ses réalisations que par son autorité et par la longueur de sa mission (*source* : Collectif, dir. Raymond Huard, *Histoire de Nîmes*, Édisud, Aix-en-Provence, 1982, pp. 251-252), lequel ajoute : « Après l'an VIII, l'autorité administrative était confiée à un préfet, nommé et révoqué par le Premier Consul, auquel s'était rallié d'Alphonse après le 18 brumaire et un simulacre de résistance. Localement le pouvoir des préfets était sans contrepoids et leur contrôle s'exerçait sur tout ; soigneusement choisis, ils furent jugés à l'œuvre ».

3 - Euphrosyne est l'une des trois Charités ou Grâces, divinités de la Beauté qui sont à la suite d'Apollon.

# JEAN-PIERRE GABRIAC : pasteur du Désert en Cévennes de 1741 à 1785, 2<sup>e</sup> partie

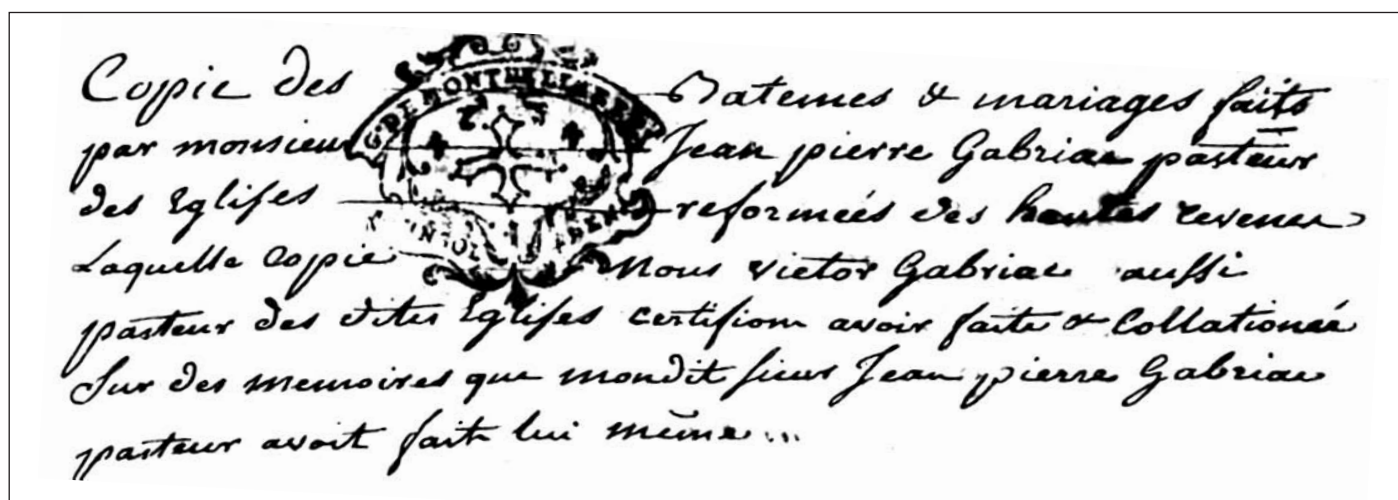
par Gilbert RAMPON

## Les registres d'état civil établis par le pasteur Jean-Pierre Gabriac

Les registres, établis à partir des notes de Jean-Pierre Gabriac, ont été réalisés sous l'égide de Victor Gabriac, lui-même pasteur, après la publication de l'Édit de Tolérance de 1787 autorisant les pasteurs à tenir de tels registres. Les pages de ces registres portent d'ailleurs le sceau officiel et l'écriture de certains actes, situés en haut de page, évitent soigneusement ce tampon. Plusieurs copistes ont travaillé à la retranscription et leurs écritures, ainsi que les fautes d'orthographe, diffèrent.

Ces registres sont classés aux Archives Départementales de Lozère dans les documents de Florac et référencés R4, R6, R7 et R8 Mi EC 061 pour les baptêmes et les mariages, R5 Mi EC 061 pour les sépultures acceptées en fonction de l'article 13 de la Déclaration du Roi du 9 avril 1737.

En accord avec l'Association des Chercheurs et Généalogistes Cévenols (ACGC) qui a fourni les clichés, j'ai dépouillé et saisi les baptêmes car Christian Salles s'était chargé précédemment des mariages.



*Victor Gabriac, neveu de Jean-Pierre Gabriac, a soigneusement évité d'écrire sur le sceau officiel en copiant l'un des registres de son oncle*

Aujourd'huy dixième décembre mil sept cent septante huit par devant Me Pierre Boyer, gradué en droit ancien, postulant en l'agrément de la Baronnie de Florac tant en matière ordinaire qu'en fait de police, Mrs les officiers en charge s'abstenant.

Enregistrement de la requette, a comparu Me Léon Velay, avocat, juge dudit Florac qui a requis l'enregistrement de la requette par lui présentée repondue d'une ordonnance de fait communiqué au procureur fiscal, du cadavre de Dame Françoise de Gentil de Teissonnière ; veuve de Msre Jacques Scipion d'André, seigneur de Montfort, de cette ville. Sa cousine, âgée de 84 ans, décédée le jour 6e septembre du courant dans sa maison d'habitation de Florac à quoi conclu et a signé du sixième courant qui permet l'inhumation, approuvant.

Avons ordonné que la requette cy-dessus sera enregistrée de suite tout au long du présent registre Humblement Me Léon Velay, avocat de cette ville disant que Dame Françoise de Gentil de Teissonnière, veuve de Msre Jacques Scipion d'André, seigneur de Montfort, sa cousine, âgée de 84 ans, est aujourd'huy décédée dans sa maison d'habitation à deux heures du matin de maladie, que M. Tournemine, curé de cette ville a refusé de lui accorder la sépulture ecclésiastique, occasion de quoi le suppléant voudrait demander que conformément à la disposition de l'art. 13 de la déclaration du Roy du 9e avril 1732, enregistrée au parlement de Toulouse le 7 septembre suivant et à la cour présidiale de Nîmes le 22 décembre de la même année, il vous plaise Messieurs de lui permettre de faire inhumer le cadavre de la Dame de Gentil, sa cousine auquel effet ordonne que la présente requette sera communiquée au procureur fiscal...

*Exemple d'acte présent dans ces registres*

## Analyse des données recueillies

L'ensemble du dépouillement des baptêmes des 4 registres est résumé sur le **Tableau 1** :

- Les registres ne correspondent pas à des périodes égales, de plus, on sait que les secteurs géographiques concernés ne sont pas sensiblement les mêmes ;

- Le nombre de baptêmes ne reflète sans doute pas le nombre de naissances réelles en raison de décès prématurés, mais 5 192 baptêmes pour 1 430 mariages, cela fait un taux de baptêmes de 3,6 par mariage ;

- Le rapport entre les baptêmes de garçons et celui de filles est égal à : 1,026. Il semble légèrement fort. Il n'y a pas de distorsion flagrante par rapport aux données connues ;

- Le nombre de jumeaux (64) est, par contre, important et dépasse le taux normal de 0,1 % pour le rapport jumeaux/naissances. Il est même de 1,25 %, avec un pic pour la période 1770-1785 à 2,35 %, ce qui est énorme. Ceci mériterait des recherches spéciales pour confirmer cette particularité déjà notée dans des dépouillements de données de Pont-de-Montvert ;

- Le nombre de naissances illégitimes et avant mariage (66 sur 5 119) doit être apprécié en fonction des pratiques de l'époque. On trouve dans ces chiffres, par exemple :

- relations ancillaires (au moins six) ;
- relations de passage (dont trois de père inconnu) ;
- relations avant accord des parents et contrat notarial (la grande majorité) ;
- veuves en quête de nouveau foyer (trois ou quatre) ;
- couples avec enfants n'ayant pas pu attendre la venue d'un pasteur du Désert (une dizaine) ;

- Le nombre de pères morts avant la naissance et le baptême de leur enfant, est important (dix-huit). Au moins deux d'entre eux sont morts à la guerre ;

- On peut considérer que le nombre de décès de mères (quatre dont un pour une mère<sup>1</sup> de déjà deux enfants) entre le jour de la naissance et celui du baptême est faible, relativement aux conditions sanitaires du moment. Il ne préjuge pas des décès durant la grossesse ou concomitants mère et enfant ;

- Le nombre moyen de jours entre la naissance et le baptême, calculé sur 1 550 naissances est de 10 jours, avec des extrêmes allant de 0 jour (une centaine) à 128 jours.

<sup>1</sup> - Marguerite Rampon, épouse de Jean Rampon, sœur d'autre Jean et Antoine Rampon qui ont participé, en 1702, à l'assassinat de l'Abbé du Chaila et ont été envoyés aux galères de 1703 à 1716.

<b>Tableau 1</b>	<b>R4</b> 1741 à 1751	<b>R6</b> 1751 à 1760	<b>R7</b> 1760 à 1770	<b>R8</b> 1770 à 1785	<b>Totaux</b>
Mariages (Christian Salles)	532	353	240	305	<b>1 430</b>
Baptêmes	1 404	1 277	1 247	1 264	<b>5 192</b>
Garçons	710	651	667	636	<b>2 664</b>
Filles	694	626	580	628	<b>2 528</b>
Jumeaux	10	18	6	30	64
Hors/avant mariage	10	26	17	13	66
Pères morts avant baptême	2	4	4	8	18
Mères mortes avant baptême	1	1	0	2	4

Le treze septembre mil sept cens cinquante six est né un fils naturel et légitime de sieur Pierre Gout et de demoiselle marie Lozeran de la Ville de florac, diocèse de mende. Le sieur molines alors curé dudit florac le fit enlever le quatorze par un detachment des troupes du Roi qui étaient en garnison au dit florac et que le Capitaine desdites troupes envoya à la sollicitation dudit curé dans la maison dudit sieur Pierre Gout, père pour prendre l'enfan nouvellement né et le faire batiser par le pretre de l'Eglise Romaine contre la volonté du père et de la mère qui si oposerent de tout leur pouvoir, mais ils ne purent point resister a la forc et violence du detachment qui arracha l'enfan d'entre les bras de son père, le porta à l'Eglise dudit curé, lequel le batisa le dit jour quatorzième septembre mil sept cens cinquante si et fit servir de parrain audit enfan le fils aîné du sieur Boyer, notère dudit florac et pour maraine demoiselle Jeanne Gout, sa tante maternelle, tous les deux catholiques romains. Il fut doné nom audit enfan Silvestre. Enregistré par nous Jean Pierre Gabriac, pasteur des Eglises Réformées sous la Croix en Cevenes ce vingt septième mars mil sept cens cinquante huit. Signé Gabriac, pasteur.

*Un cas particulier, celui de l'enlèvement de Silvestre Gout, manigancé par le Sieur Molines, curé de Florac (Registre R6 cliché 299)*

## Localisation des baptêmes

Il faut signaler que les localisations réelles pour ces cérémonies au Désert ne sont pas précisées, (sauf une fois où il est indiqué que le baptême est célébré en face de l'église). Si le pasteur et son équipe se déplacent sans doute sur des

longues distances, les fidèles peuvent faire une partie du chemin et se regrouper dans des lieux discrets accessibles à des groupes. Il reste néanmoins que, pour baptiser des enfants le jour de leur naissance, comme on le constate plusieurs fois à la lecture des actes, la cérémonie ne doit pas se situer très loin du lieu de naissance.

« Convocation pour une Assemblée en 1767

Verso : Aux fidèles des Vanels, de Carnac, de Rousses, de Massevagues, des Ablatats, de Moncamp et partout ailleurs où bon sera, en diligence.

Recto : Ce 11 juillet 1767

Les fidèles du mandement de Rousses et des environs sont avertis que **demain** dimanche 12 de ce mois, il y aura un pasteur à la place dudit lieu de Rousse pour annoncer l'Évangile et célébrer la Sainte Communion. C'est Monsieur Bourbon qui doit faire cet exercice pour nous. J'avertis, en même temps, qu'il doit le faire bon matin et que, pour le plus tard, il sera en chaire sur les sept heures du matin, à cause qu'il s'est proposé d'en faire une autre semblable, entre onze et midi, à Saint Laurent. Aussi que chacun qui voudra profiter du premier parte de chez soi au soleil sur les six heures. L'ami Deveze aura soin de, s'il lui plaît, de faire passer ce présent billet jusqu'à Massevagues et autres afin que tous soient avertis de l'heure indiquée pour en profiter. Il n'oubliera pas de pourvoir au nécessaire pour la Sainte Comunion. C'est moi qui vous le dis, croyez moi et soyez assurés que je suis de tous le très humble serviteur ».

*Archives de la famille Alcais, Montagut, Vèbron (document fourni par Olivier Poujol)*

Le nombre des paroisses, concernées par l'activité du pasteur Jean Pierre Gabriac, a considérablement varié au cours des décennies, mais il intervient dans beaucoup plus d'autres paroisses que celles qui lui

sont affectées par les synodes successifs. Le **tableau 2** présente les statistiques par registres et diocèses et le nombre de paroisses d'affectation par les synodes successifs :

Tableau 2	R4 (1741 à 1751)	R6 (1751 à 1760)	R7 (1760 à 1770)	R8 (1770 à 1785)	Total
<b>Diocèse d'Alais</b>					
Nb baptêmes	814	130	117	24	1 085
Nb paroisses	37	19	14	3	
<b>Diocèse de Mende</b>					
Nb baptêmes	495	1 113	1 130	1 240	3 978
Nb paroisses	28	33	29	23	
<b>Diocèse de Nîmes</b>					
Nb baptêmes	10	1	0	0	11
Nb paroisses	3	1	0	0	
<b>Diocèse d'Uzès</b>					
Nb baptêmes	49	19	1	0	69
Nb paroisses	15	11	1	0	
<b>Diocèse de Viviers</b>					
Nb baptêmes	36	14	0	0	50
Nb paroisses	4	4	0	0	
Total baptêmes	<b>1 404</b>	<b>1 277</b>	<b>1 247</b>	<b>1 264</b>	<b>5 192</b>
Total paroisses d'intervention	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>44</b>	<b>26</b>	
Total paroisses d'affectation	<b>Cévennes</b>	<b>11 (en 1756)</b>	<b>5 (en 1765)</b>	<b>5 (en 1773)</b>	

(Voir le nombre des baptêmes pour chaque paroisse dans l'annexe n° 2 )

## Les parents et les témoins

Le père et le parrain sont présents dans la quasi-totalité des cas ; ils ne savent pas toujours signer (2 sur 5). La mère et la marraine sont rarement notées comme présentes, mais ce doit être dans les mœurs de l'époque.

Les parrains et marraines sont, dans la plupart des cas, de la famille (grand-père et grand-mère, oncle et tante directs ou alliés, cousin ou cousine, frère ou sœur, voire les parents eux-mêmes). Des personnes présentes font parfois fonction en remplacement de parents désignés absents.

Il faut remarquer ici que, durant les trois premières années du ministère de Jean-Pierre Gabriac, les parents et témoins ne voulaient pas signer pour des raisons de sécurité. Ceci l'amena à faire apparaître ses accompagnateurs. On retrouve, dans les termes des actes d'état civil, des variations qui sont significatives des conditions de l'époque. Ainsi peut-on définir trois périodes dans la rédaction des actes :

- une première où les témoins, « *en nombre suffisant, ne veulent pas être nommés* », jusqu'en février 1744 ;
- une deuxième durant laquelle les signatures sont souvent assumées par des accompagnateurs du pasteur ou par des « Anciens », jusqu'en 1766 ;
- une troisième où le pasteur note que « *l'Assemblée des fidèles est suffisamment nombreuse pour que les signataires soient choisis parmi elle* ». Il choisit souvent alors un père et son fils ou deux frères.

Les témoins doivent savoir signer. Outre les accompagnateurs du pasteur souvent utilisés pour ces cérémonies, on remarque que :

- lorsque plusieurs baptêmes ont lieu en même temps, les témoins de l'un sont les parents de l'autre. Ceci est sans doute dû au fait que le pasteur voulait faire jouer des affinités ;
- dans une paroisse donnée, on retrouve souvent les mêmes témoins. Ce sont eux qui organisaient les assemblées. Ils étaient les « Anciens ». Leur rôle était *d'assembler les fidèles, lire la Bible, faire réciter le catéchisme et recueillir le denier des pauvres, accessoirement d'assurer la sécurité des prédicateurs en leur fournissant des guides et des logements sûrs*. (Claude Lasserre)

L'ami Deveze, cité plus haut, dans le texte de la convocation, est un de ces « Actifs ». En voici quelques autres cités dans les paroisses où eurent lieu plus de 100 baptêmes (certains d'entre eux intervenaient sur plusieurs paroisses) :

### Diocèse d'Alais

*Meyrueis* : Pierre Martin.

*St-André-de-Valborgne* : Jean Cavalier.

*Le Lien des Chercheurs Cévenols - L.C.C N°162*

*St-Marcel-de-Fontfouillouse* : Pierre Périer.

*St-Martin-de-Corconac* : Henri et Pierre Salles, père et fils.

### Diocèse de Mende

*Bédouès* : Jean Chabrol, Jacques Atger.

*Cassagnas* : Jean et David Saix, Louis Rampon, Jean Fage, Louis Salles.

*Florac* : Pierre Séguier, Pierre Jaffard (père de Job Jaffard pasteur de Mazamet), Pierre et Antoine Liautard, Augustin Bancillon, Jacques Boissier, Augustin Teissonnière.

*Frutgères* : Louis Bonicel, Jean Antoine et Jean Viala, père et fils.

*Grizac* : Jean Pierre et Louis Atger.

*Le Pompidou* : Antoine Valmalle.

*Salle-Prunet-Montvaillant* : Pierre et Pierre Jacques Mazellet, Jacques Gardes, Étienne Chaptal, Jacques Chabrol, Jean Pascal.

*Ste-Croix-de-Valfrancesque* : Jean-Jacques Figuière.

*St-Julien-d'Arpaon* : Jean Chaptal, Louis Pellet, David Chabrol, Louis Salomon Nogaret, Antoine Couderc, Antoine Chabrol, Jean et François Rampon.

*St-Laurans-de-Trèves* : Antoine et Augustin Bancillon.

*Vébron* : Jean Baret, Estienne Bouteiller.

## Les patronymes

On relève quelque 250 patronymes. Certains font l'objet de lapsus, tels Atger qui est présenté sous les formes « Ager », « Agger » et « Agier », Agulhon écrit « Aguillon », « Aguillon », « Aiguillon », Bouteille écrit « Bouteiller », « Boutelhe » et bien d'autres. Heureusement les signatures permettent parfois de rétablir la « bonne orthographe ».

Il faut signaler que Jean-Pierre Gabriac n'utilise pas la féminisation habituelle des noms propres ; Brès ne devient pas Bresse lorsqu'il est porté par une femme, Roux ne se change pas en Rousse, Rampon en Ramponne, Nogaret en Nogarette.

## Les accompagnateurs du pasteur

Tout au long de sa carrière, le pasteur Jean Pierre Gabriac a été accompagné d'assistants dont il a formé la plupart au métier de pasteur. On a évoqué plus haut le « Séminaire » pour l'enseignement de candidats au pastorat. De plus, il a côtoyé de nombreux « ministres des Saints Évangiles », soit pour des remplacements temporaires de sa part ou de la leur, soit pour des réunions ou des synodes.

Ces accompagnateurs servaient souvent de témoins, voire de parrains occasionnels. Même la servante de Jean-Pierre Gabriac fut marraine lors de deux baptêmes.

<b>Tableau 3</b>	<b>Fonction au moment de la signature</b>			
<b>Noms</b>	<b>Étudiant ou Aspirant</b>	<b>Proposant ou Prédicant</b>	<b>Ministre des Sts Évangiles</b>	<b>Observations</b>
Jacques GABRIAC		26-02-1744	26-04-1744	<b>(11)</b> Pasteur de St-André-de-Valborgne
Jean Louis GIBERT	27-02-1744			Cité 1 fois à Thoiras, témoin occasionnel
Jean Antoine RIEUSSET	08-03-1744	14-03-1745		<b>(33)</b> Pasteur à St-Germain-de-Calberte
Alexandre DURANTIS	08-03-1744	13-12-1745		Mort à Lausanne au Séminaire en 1751
Jean Pierre DUGAS	20-04-1744	08-02-1747	27-07-1755	<b>(9)</b> Pasteur en 1754 dans l'Agonais
Pierre DEVEZE	01-09-1744			Cité 5 fois en 09-1744
Jean Pierre VALLAT	30-05-1745	30-01-1749	22-01-1760	<b>(39)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Jean MÉJANELLE	30-07-1745	27-08-1746	26-10-1756	<b>(24)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Louis FIGUIÈRES		15-07-1746	13-02-1758	<b>(10)</b> Pasteur en 1758 en Poitou
Michel TEISSIER		23-09-1744	18-02-1752	<b>(38)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Jean MARTIN			Août 1750	<b>(20)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Antoine LANTAIRES	19-08-1753			Cité 1 fois
Pierre PIERREDON	28-11-1754	21-05-1757	22-05-1762	<b>(30)</b> Pasteur à Florac puis Alès
Charles BOURBON	07-09-1755	15-05-1757	22-05-1762	<b>(3)</b> Pasteur à Meyrueis
Antoine SABATIER	24-05-1757	21-04-1760		<b>(36)</b> Pasteur en Htes Cévennes puis Génolhac
Jean Pierre ROCHE	24-05-1757	02-03-1760		<b>(34)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Augustin JOURDAN	27-10-1755			Cité 1 fois
Jean PIC		23-05-1758		<b>(29)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
André MOLINES	25-05-1760	31-12-1761		<b>(25)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Pierre François SAMUEL	25-05-1760	31-12-1761	23-08-1772	<b>(37)</b> Pasteur à Meyrueis
Jean Pierre PHILIP	22-03-1764	03-12-1767		<b>(27)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Vincent PIERREDON	13-04-1764			<b>(31)</b> Pasteur en Hautes Cévennes
Victor de GABRIAC	15-01-1766	01-05-1769	17-11-1774	<b>(16)</b> Pasteur en Hautes Cévennes de 73 à 75
Jacques PIC			10-01-1762	<b>(28)</b> Pasteur en Bas Dauphiné
Jean-Jacques CRÉBESSAC			22-05-1762 Ht-Languedoc	<b>(8)</b> Réception de Pierre PIERREDON et de Charles BOURBON
Marc PRIVAT	26-02-1767	(1770)		<b>(32)</b> Pasteur en Hautes Cévennes puis Languedoc
Pierre MAZAURIC	23-03-1767	31-01-1770		<b>(23)</b> Pasteur à St-Étienne-de-Valfrancesque
Estienne BERTÉZÈNE	04-04-1768			<b>(1)</b> Pasteur en Béarn
Job JAFFARD	19-07-1768		22-10-1776	<b>(16)</b> Pasteur de Mazamet
Jean BLANC	07-11-1769		26-10-1781	<b>(2)</b> Pasteur en Haut Languedoc
Jean MOURGUE	08-10-1769			Cité 9 fois en 1769 et 1770
Louis MAZAURIC	04-02-1770		13-06-1776	<b>(22)</b> Pasteur en Basses Cévennes
Pierre Gabriel VINCENS	15-08-1770			Cité 2 fois en 1770
Jacques MARTIN	15-08-1770		18-06-1780	<b>(19)</b> Pasteur de St-Privat-de-Vallongue
Jacques MATHIEU	01-09-1770			<b>(21)</b> Pasteur en 1763 ?
François LAGET	07-12-1770			Cité 2 fois en 1770
François PAGES	09-03-1771			Cité 10 fois en 1771
Paul LATOUR	14-09-1771			<b>(18)</b> Pasteur du Montalbanais en 1774
Louis Victor GABRIAC	15-01-1772			<b>(15)</b> Pasteur à Orthez en 1784
Jean Fontanille GABRIAC	11-09-1777			Cité 7 fois en 1777 et 1778
Jean-Paul GABRIAC	31-03-1782	05-12-1784		<b>(14)</b> Pasteur du Béarn en 1789

Le **Tableau 3** présente, par ordre de première apparition dans les actes d'état civil, les différents acteurs, assortis de leur fonction du moment. On peut ainsi suivre l'évolution leur niveau d'étude. Certains n'ont fait qu'une courte apparition, le plus souvent en tant qu'étudiant ou aspirant, comme Pierre Deveze, Antoine Lantaires, Jean Mourgue, Pierre Gabriel Vincens, François Laget, François Pages, Jean Fontanille Gabriac.

Il faut citer Jean Louis Gibert, alors étudiant « itinérant », qui n'apparaît que parce que Jean-Pierre Gabriac avait célébré un baptême à Thoiras au début de sa carrière ainsi que Jean-Jacques Crébessac, pasteur du Haut Languedoc, qui est venu en Cévennes, une quinzaine de jours, pour les cérémonies d'accueil des nouveaux pasteurs Pierre Pierredon et Charles Bourbon.

On doit noter que des pasteurs des Cévennes, comme Barthélemy Claris, Jean Combes, François Roux, Michel Viola, Pierre Corteiz et surtout Jean Roux ne sont pas cités, n'ayant pas participé à des baptêmes célébrés par Jean-Pierre Gabriac.

Le numéro, indiqué en observations, fait référence à celui porté par les pasteurs cités dans les notices en annexe 1.

## Annexe 1

**Notices des pasteurs des Hautes Cévennes et des accompagnateurs de Jean-Pierre Gabriac durant la carrière de celui-ci (1741 à 1785), complétées par emprunts au « Dictionnaire des pasteurs en France au XVIII<sup>e</sup> siècle d'Yves Krumenacker » et au « Séminaire de Lausanne » de Claude Lasserre.**

1 - Étienne BERTÉZÈNE, né à St-Marcel-de-Fontfouillouse, suit Jean-Pierre GABRIAC comme proposant, fait le Séminaire de Lausanne de 1773 à 1776, consacré à Lausanne le 25/4/1776, pasteur en Béarn de 1776 à 1784, meurt en 1785.

2 - Jean BLANC, né à Ferrières en 1749, marié à Élisabeth LANGLOIS en 1783, suit Jean-Pierre GABRIAC au Séminaire de Salle dès 1771, fait le Séminaire de Lausanne de 1774 à 1776, consacré à Lausanne le 30/9/1776, pasteur à Vabres de 1780 à 1812, meurt en 1812.

3 - Charles BOURBON, dit La Bruguière, né en 1736 à St-Roman-de-Tousque, (Moissac), marié à Louise MAZELLET, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1755, fait le Séminaire de Lausanne de 1759 à 1762, consacré à Lausanne le 1/5/1762, pasteur à Meyrueis de 1762 à 1794, puis à St-André-de-Valborgne de 1803 à 1825, meurt à Meyrueis en 1825.

4 - Henri CAVALIER, dit Latour, né en 1715 à Faveirolles, cousin (non prouvé) de Jean CAVALIER, le Chef des Camisards, marié à Magdelaine BÉNÉZET, fait ses études à Lausanne et à Genève de 1740 à 1748, consacré à Lausanne le 17/2/1748, pasteur en Hautes Cévennes de 1748 à 1763, puis à Bordeaux où il meurt en 1789. Participe aux synodes nationaux de 1748 et 1758.

5 - Barthélemy CLARIS, né à Lézan en 1694, marié à Gabrielle ROUX, suit Antoine COURT à partir de 1716, proposant de 1725 à 1729, passe en Suisse en 1729, au Séminaire de Lausanne de 10/1729 à 8/1730, consacré le 1/8/1730 à Lausanne, pasteur en Bas Languedoc et Cévennes de 1730 à 1742, meurt le 6/12/1748. 3 Filles. Actes du pasteur CLARIS. AD 30 5 E 284. Nîmes.

6 - Jean COMBES, né à St-Germain-de-Calberte en 1695, suit Antoine COURT dès 1715, proposant de 1718 à 1728, passe en Suisse en 1729, au Séminaire de Lausanne de 1729 à 1730,

consacré le 1/8/1730 à Lausanne, pasteur de 1731 à 1752, se réfugie à Lausanne où il meurt en 1778. 1 fils. Actes du pasteur Jean COMBES. AD 48 EDT 173 GG2 St-Michel-de-Dèze.

7 - Pierre CORTEIZ, dit Carrière, né en 1721 à Nojaret, neveu de Pierre CORTEIZ, fait le Séminaire de Lausanne de 1736 à 1739, suit Jean COMBES comme proposant de 1739 à 1744, consacré en Hautes Cévennes le 28/9/1744, pasteur en Haut Languedoc de 1744 à 1753, se réfugie en Irlande en 1753. Délégué au synode national de 1748.

8 - Jean-Jacques CRÉBESSAC, dit Vernet, né vers 1740, étudiant puis proposant de Haut Languedoc, fait le Séminaire de Lausanne d'octobre 1759 à avril 1762, consacré à Lausanne le 1/5/1762, pasteur du Haut Languedoc de 1762 à 1788, de Castres en 1794, de Montauban de 1805 à 1808. Meurt en 1808.

9 - Pierre DUGAS, dit Du Guast, né vers 1727, étudiant puis proposant de Hautes Cévennes avec Jean-Pierre GABRIAC, fait le Séminaire de Lausanne d'août 1749 à juillet 1754 (Académie de Lausanne, puis Université de Bâle), consacré à Bâle le 5/5/1754, ministre de l'Agenais, puis du Haut Languedoc, de Haute Guyenne et du Pays de Foix en 1754, en Saintonge et Périgord de 1756 à 1791. Un fils pasteur. Meurt vers 1791.

10 - Louis FIGUIÈRES, dit Campredon, né vers 1717, proposant de Hautes Cévennes de 1745 à 1747, puis de Saintonge, fait le Séminaire de Lausanne de décembre 1757 à mars 1758, ministre du Poitou, puis de Haut Languedoc (comté de Foix) de 1758 à 1782. Meurt vers 1782.

11 - Adolphe GABRIAC, fils de Jacques, né en 1771, 2 frères pasteurs, étudiant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne de novembre 1789 à mars 1797, consacré à Lausanne le 15/3/1797, pasteur du Pays de Dèze en 1797, de Perjurade en 1789, de Collet-de-Dèze en 1804, de Montagnac en 1810, de Mouriès de 1819 à 1831. Meurt en 1831.

12 - Jacques GABRIAC, dit le Cadet, frère de Jean-Pierre GABRIAC, né à St-Michel-de-Dèze en 1718, marié avec Jeanne PUECHGUT, fait le Séminaire de Lausanne de 1744 à 1748, avec un passage à l'Université de Bâle, consacré à Lausanne en avril 1748, pasteur des Hautes Cévennes de 1748 à 1794. Décès en 1798. 9 enfants dont 3 fils. Un fils pasteur, Adolphe, Délégué des Cévennes aux synodes nationaux de 1756 et 1758.

13 - Jean-Paul GABRIAC, fils de Pierre, né en 1764, un frère pasteur, étudiant de Hautes Cévennes, puis du Montalbanais, fait le Séminaire de Lausanne de mars 1785 à juin 1789, consacré à Lausanne le 13/6/1789, pasteur du Béarn en 1789, de Perjurade de 1803 à 1848. Meurt en 1848.

14 - Jean-Pierre GABRIAC, dit Baldran et l'Aîné, né en 1715 à La Combe, St-Michel-de-Dèze, suit Jean COMBES dès 1737, fait le séminaire de Lausanne de 1739 à 1741, consacré vraisemblablement par Jean COMBES en 1741, pasteur des Hautes Cévennes de 1741 à 1785. La date de sa mort n'est pas précise (1790 ou 1797 ?). A participé aux synodes nationaux de 1744 et 1763. A créé le « Séminaire de La Salle » entre 1763 et 1772.

15 - Louis Victor GABRIAC, neveu de Jean-Pierre GABRIAC, né à Alès en 1759, marié à Jeanne PARAIGE, proposant en Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne de 1779 à 1782, consacré en Hautes Cévennes en 1782, pasteur à Florac et St-Julien-d'Arpaon de 1782 à 1784, puis le Béarn jusqu'en 1828. Décès à Orthez en 1830. 7 enfants.

16 - Victor de GABRIAC, né à Pont-de-Montvert en 1752, branche locale des de GABRIAC, il suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1766, fait le Séminaire de Lausanne de 1770 à 1773, consacré à Lausanne le 10/11/1773, pasteur en Hautes Cévennes de 1773 à 1775, de 1776 à 1787 en Montalbanais et Mauvezin, 1787-1788

à Florac, de 1790 à 1809 Haut Languedoc puis Béarn, meurt 1812 à Saint-Antonin.

17 - Job JAFFARD, né à Florac en 1754, marié à Marthe PUECH, suit Jean-Pierre GABRIAC au Séminaire de Salle, fait le Séminaire de Lausanne de 1774 à 1776, consacré à Lausanne le 30/9/1776, pasteur de Mazamet de 1777 à 1794, meurt à Mazamet en 1825.

18 - Paul LATOUR, né vers 1750, proposant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne de juin 1772 à octobre 1774, consacré à Lausanne le 2/10/1774, pasteur du Montalbanais en 1774, du Comté de Foix en 1778 et 1779, à Aulas en 1797, à Puylaurens en 1801, à Mazamet en 1804, à Mauvezin en 1806, aux Bordes en 1806. Abjure en 1833.

19 - Jacques MARTIN, consacré en Hautes Cévennes le 17/5/1778, pasteur à St-Privat-de-Vallongue de 1778 à 1791, puis Caveirac de 1791 à 1792, puis Clarensac en 1793.

20 - Jean MARTIN, né à Valleraugue en 1725, marié à Angélique JANVRE en 1767, suit Jean-Pierre GABRIAC comme proposant, fait le Séminaire de Lausanne de 1745 à 1750, consacré à Lausanne le 25/6/1750, pasteur en Hautes Cévennes de 1750 à 1761, puis en Saintonge, meurt en 1781.

21 - Jacques MATHIEU, cité comme étudiant auprès de Jean-Pierre GABRIAC en 1770, présenté comme pasteur depuis 1763 dans le livre de Claude LASSERRE, n'a pas fait le Séminaire de Lausanne.

22 - Louis MAZAURIC, frère de Pierre et de Jean, né à St-André-de-Valborgne en 1750, marié à Suzanne DELAGE, fait le Séminaire de Lausanne de 1773 à 1776, consacré à Lausanne le 25/4/1776, pasteur à St-Marcel-de-Fontfouillouse de 1776 à 1794, avec un passage à Vallon de 1783 à 1787, revient à Ste-Croix-de-Valfrancesque de 1803 à 1807. Meurt en 1845. 5 filles et un garçon.

23 - Pierre MAZAURIC, frère de Pierre et de Louis, né à St-André-de-Valborgne en 1748, marié à Catherine Marguerite PUGET, suit Jean-Pierre GABRIAC au Séminaire de Salle, consacré à Lausanne le 10/11/1773, pasteur à Saint-Étienne-Val-lée-Française de 1773 à 1787, puis Marennes de 1787 à 1792 et retour en Hautes Cévennes de 1792 à 1800, meurt en 1800.

24 - Jean MÉJANELLE, seigneur du Cambon, né à St-Germain-de-Calberte, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1745, date de consécration inconnue, pasteur en Hautes Cévennes de 1751 à 1789, puis en Bas Vivarais.

25 - André MOLINES, né en 1743 au Pont-de-Montvert, proposant en Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne de 1765 à 1768, consacré à Lausanne le 7/3/1768, pasteur en Hautes Cévennes de 1768 à 1792, puis à Vébron de 1803 à 1807. Décès en 1807, un fils pasteur.

26 - N. MORIN, dit Saltet, né à St-Martin-de-Lansuscle en 1711, suit Jean COMBES, prêchant en Cévennes de 1732 à 1742, fait le Séminaire de Lausanne de 1742 à 1744, consacré à Lausanne le 7/3/1744, pasteur à Castres, puis Foix, s'exile après 1750, meurt à Dublin en 1753.

27 - Jean-Pierre PHILIP, dit Lacoste, né à Molezon en 1744, marié à Isabeau DUNIÈRE, proposant Hautes Cévennes en 1767, fait le séminaire de Lausanne de 1769 à 1771, consacré à Lausanne le 5/8/1771, pasteur en Hautes Cévennes de 1771 à 1773, déchu en 1773 pour ivrognerie, se rend en Haut Vivarais, réhabilité en 1791, exerce en Velay puis au Chambon. Meurt en 1824 aux Vastres. 10 enfants dont 5 garçons, tous ont le patronyme de LACOSTE.

28 - Jacques PIC, né vers 1737, frère de Jean, fait le Séminaire de Lausanne d'août 1755 à septembre 1760, consacré en Dau-

phiné, pasteur en Provence en 1761, passe auprès de Jean-Pierre GABRIAC en 1762, pasteur en Bas Languedoc en 1776, retour en Provence de 1778 à 1812. Meurt en 1812.

29 - Jean PIC, dit Desombre ou des Ombres, frère de Jacques, né vers 1731, étudiant puis proposant auprès de Jean-Pierre GABRIAC, fait le Séminaire de Lausanne d'octobre 1753 à avril 1758, proposant en Hautes Cévennes en 1758 et 1759, consacré en Hautes Cévennes en 1759, pasteur de Hautes Cévennes de 1759 à 1761. Meurt en 1761.

30 - Pierre PIERREDON, dit Martin, né à St-Étienne-de-Valfrancesque en 1720, marié à Jeanne GIBERT en 1766, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1754, proposant en 1759, fait le Séminaire de Lausanne de 1759 à 1762, consacré à Lausanne le 1/5/1762, pasteur à Florac en 1762, puis à Alès de 1763 à 1768, puis à Lyon jusqu'en 1806 où il meurt.

31 - Vincent PIERREDON, seigneur de Mole, dit Pierdon, proposant en Basses Cévennes de 1762 à 1766, fait le séminaire de Lausanne de 1769 à 1771, consacré à Lausanne le 5/8/1771, pasteur en Hautes Cévennes de 1771 à 1773, démis du ministère pour crime d'impureté, abjure.

32 - Marc PRIVAT, dit Rivac, né vers 1747, dès 1767 étudiant puis proposant des Hautes Cévennes auprès de Jean-Pierre GABRIAC, fait le Séminaire de Lausanne de 1771 à 1773, consacré à Lausanne le 10/11/1773, pasteur des Hautes Cévennes en 1774, en Languedoc en 1777, en Vivarais de 1780 à 1791, à Vallon de 1804 à 1812. Meurt en 1812.

33 - Jean Antoine RIEUSSET, étudiant puis proposant auprès de Jean-Pierre GABRIAC de 1744 à 1745, ne semble pas avoir fait le Séminaire de Lausanne, consacré en 1750, pasteur de St-Germain-de-Calberte en 1754.

34 - Jean-Pierre ROCHE ou LAROCHE, né vers 1736, étudiant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne d'août 1762 à mai 1764, consacré à Lausanne le 8/5/1764, pasteur des Hautes Cévennes en 1764, à Alès de 1775 à 1813. Meurt en 1813.

35 - François ROUX, né en 1704, étudiant puis proposant du Languedoc de 1721 à 1728, fait le Séminaire de Lausanne d'avril 1728 à mars 1729, consacré à Zürich le 4/4/1729, pasteur du Bas Languedoc et des Cévennes de 1729 à 1742, réfugié à Lausanne en 1742. Meurt en 1773.

36 - Antoine SABATIER, dit Plantier, né vers 1737, étudiant puis proposant de Hautes Cévennes, fait le Séminaire de Lausanne d'avril 1762 à mai 1764, consacré à Lausanne le 8/5/1764, pasteur en Hautes Cévennes en 1764, de Génolhac en 1803, de Vialas de 1803 à 1819. Meurt en 1819 ? Un fils pasteur.

37 - Pierre François SAMUEL, dit François, né en 1745, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1760, proposant en 1763, fait le Séminaire de Lausanne de 1765 à 1768, consacré à Lausanne le 7/3/1768, pasteur à Meyrueis de 1768 à 1787, puis Paris et Orthez, retour à Florac en 1793, puis Millau et Puylaurens de 1799 à 1827, meurt en 1833. Un fils pasteur.

38 - Michel TEISSIER, a sans doute fait le Séminaire de Lausanne puisqu'il est nommé dans le texte du livre de Claude LASSERRE, mais n'est pas cité dans les notices, consacré en 1750 selon « Huguenots », pasteur en Hautes Cévennes de 1745 ? à 1756 ? puis en Vivarais. Meurt en 1800 en Cévennes.

39 - Jean Pierre VALLAT, (Pierre-Louis pour Y. KRUMENACKER), dit La Rivière, né à Lasalle en 1730, suit Jean-Pierre GABRIAC dès 1745, proposant en 1751, fait le Séminaire de Lausanne de 1753 à 1757, consacré en Hautes Cévennes le 8/9/1758, pasteur en Hautes Cévennes à partir de 1758 à 1767 ? Participe à de nombreux synodes régionaux jusqu'en 1767.

40 - Michel VIALA, dit Germain, né en 1710 au Pont-de-Montvert, prêchant en 1729, proposant au Mas d'Azil de 1732 à 1733, consacré à Zürich en 1736, pasteur de 1737 à 1751

dans le sud-ouest, affecté en Hautes Cévennes en 1752 mais reste en Haut Languedoc, s'embarque pour Londres en 1752 où il meurt en 1755.

Annexe 1 : Nombre de Baptêmes par paroisse et par registre

Baptêmes	R4	R6	R7	R8	Totaux	Baptêmes	R4	R6	R7	R8	Totaux	Baptêmes	R4	R6	R7	R8	Totaux
<b>Diocèse d'Alais</b>	<b>814</b>	<b>130</b>	<b>117</b>	<b>24</b>	<b>1085</b>	<b>Diocèse de Mende</b>	<b>495</b>	<b>1113</b>	<b>1130</b>	<b>1240</b>	<b>3978</b>	<b>Diocèse de Nîmes</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
Alais	16	26	31		73	Barre	17	37	23	22	99	Lezan	1				1
Anduze	8	1			9	Bédouès	1	36	37	49	123	Quissac	2				2
Arenes			1		1	Bousquet de la Barthe	7	13	4	1	25	St-Jean de Maruejols	7	1		5	13
Aulas	7				7	Cassagnas	4	46	78	102	230	<b>nombre de paroisses</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Bagard	1	1	2		4	Cocurès	1	1	5	8	14	<b>Diocèse d'Uzès</b>	<b>49</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>69</b>
Cognac	4	1			5	Collet de Dèze	4	1			5	Blannaves	6				6
Gatuzières	19	9	5	2	35	Florac	32	138	184	375	729	Chamborigaud	2				2
Generargues	2	1			3	Fraissinet de Fourques	4	31	30	2	67	Davejan		1			1
La Salle	14	1			15	Fraissinet de Lozère	30	31	22	83	Génolhac	1				1	
Le Vaugne	1				1	Frutères	3	47	192	47	289	Les Vans	3	1		4	
Le Cros	7				7	Gabriac	24	19	1	1	44	Monclus	1			1	
Le Vigan	3	1			4	Grizac	59	48	43	150	Mejannes	2	2		4		
Mandagoust	2				2	Le Pompidou	59	59	3	1	122	Mons	1	1		2	
Meyrueis	52	54	25	21	152	Les Balmes	1	13	16	25	55	Peyremale	7	2		9	
Mialet	2	1	2		5	Les Bondons	1	7	22	41	71	Roubiac	1	1		2	
Monoblet	1				1	Moissac	5				5	St-Ambroix	6	6		12	
Peyrolles	25	2			27	Molezon	15	22	10		47	St-Bres	2			2	
Roquedur	5				5	Roque Servièrre de Valfrancesque	7	1		8	8	St-Etienne de Lansac	1			1	
Saumane	52		2		54	Salle-Prunet-Montvaillant	16	96	100	184	396	St-Etienne de Leymont	2			2	
Sauve	1				1	St-André de Lancize	6	23	35	21	85	St-Germain de Cèze	1			1	
Soudorgues	50	3			53	St-André de Valborgne	31	1		1	32	St-Jean de Valeriscle	5	2		7	
Soustelle			2		2	St-Croix de Valfrancesque	61	39	1		101	St-Victor de Malcap	2	1		3	
St-André de Majencoules	1				1	St-Etienne de Valfrancesque	4	5		3	12	Viallas	8	1		9	
St-André de Valborgne	91	11	16		118	St-Frézal de Ventalon	25	27	20	12	84	<b>nombre de paroisses</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>1</b>		
St-Bonnet	1				1	St-Gremin de Calberte	23	119	108	238	488	<b>Diocèse de Viviers</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
St-Cristol de Verneuil	3	3	2		8	St-Hilaire de Lavit	1	1	1	1	3	La Bastide de Virac	2	1		3	
St-Croix de Caderles	10	1			11	St-Julien d'Arpaon	35	79	71	27	212	La Gorce	5	2		7	
St-Félix de Pallières	2				2	St-Laurans de Treves	7	2			9	Salavas	3	1		4	
St-Jean de Gardonnenque	27	4		1	32	St-Martin de Boubaux	31	11	4		46	Vallon	26	10		36	
St-Jean du Pin	5				5	St-Martin de Campselade	10	10	7		27	<b>nombre de paroisses</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
St-Julien de la Nef	1				1	St-Martin de Lansuscle	1	7	14	8	30	Ndlr : Saint-Jean-de-Maruejols se trouve en fait dans le					
St-Marcel de Fontfouillouse	132	2	12		146	St-Maurice de Ventalon	2	2		4	4	diocèse de Nîmes.					
St-Martin de Corconas	215	5	3		223	St-Michel de Dèze	18	3	7	28	28						
St-Paul la Coste	2	3	10		15	St-Privat de Vallongue	66	96	79	1	242						
St-Pierre de Sevignac	4				4	Vebron	28	33	29	23	23						
St-Sébastien d'Aygrefeuille	12		4		16	<b>nombre de paroisses</b>											
Thoiras	4				4												
Valeraugue	32				32												
<b>nombre de paroisses</b>	<b>37</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>3</b>													

R4 = 1741 à 1750  
R6 = 1750 à 1760  
R7 = 1760 à 1770  
R8 = 1770 à 1785

Statistiques Registres gabriac

## Références bibliographiques

Paul Amal, *L'église réformée de Florac avant la Révolution française*, Vals-les-Bains, 1896, in-8°, p. 121.

Charles Bost, *La première vie de Pierre Corteiz, pasteur du Désert*, Fischbacher-La Concorde, 1935.

Charles Bost, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas Languedoc*, Honoré Champion, 1912.

Bernard Atger, « Démographie à Mialet entre 1686 et 1770 », in *LCC* N° 157.

Patrick Cabanel, *Dire les Cévennes*, coédition Club Cévenol-Presses du Languedoc, 1994.

Patrick Cabanel, *Itinéraires protestants en Languedoc*, vol.1, *Les Cévennes*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1998.

Emmanuel Orentin Douen, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700)*, Paris, 1879, 2 vol, in-8°.

Lise Dupouy, *Les protestants de Florac de la Révocation de l'Édit de Nantes 1685 à l'Édit de tolérance 1787*, thèse de l'École des Chartes, Librairie protestante, Paris.

Mary-Lucy Dumas, « 1670 à 1685, un pasteur et ses fidèles d'après les registres de baptêmes, sépultures et mariages de Théophile Alméras », in *LCC* N° 156.

X. Favié, « Notice nécrologique sur le pasteur Gabriac » in *Archives du Christianisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 2, 1819, p. 27-35.

André Hugon, *En Cévennes, le temple et l'histoire de la paroisse réformée de Collet-de-Dèze*, Uzès, 1872.

Edmond Hugues, *Histoire de l'église réformée d'Anduze depuis l'origine jusqu'à la Révolution française*, Montpelier, 1864.

Edmond Hugues, *Les synodes, actes et règlements des synodes nationaux et provinciaux tenus au Désert de l'an 1715 à l'an 1793*, Fischbacher, 1886.

Thierry Issartel, *Entre protestantisme et franc-maçonnerie : le pasteur Louis Victor Gabriac (1759-1830)*, BS-HPF, 1996, p. 597-628.

Claude Lasserre, *Le Séminaire de Lausanne (1715-1812) - Instrument de la restauration du protestantisme français*, 1997- Réédition Ouverture, juin 2009.

Yves Krumenacker, *Dictionnaire des pasteurs en France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Éditions Honoré Champion, 2008.

Louis Mazauric, *Trois frères pasteurs du Désert : Louis, Pierre et Jean*, BSHPF, 1956, p. 153-166.

Armand Picheral-Dardier, *Lettre de Paul Rabaut à Antoine Court du 12 mars 1741*- Paris, Grassart éditeur.

Jean-Gabriel Pieters, « Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *LCC* N° 156 et 157.

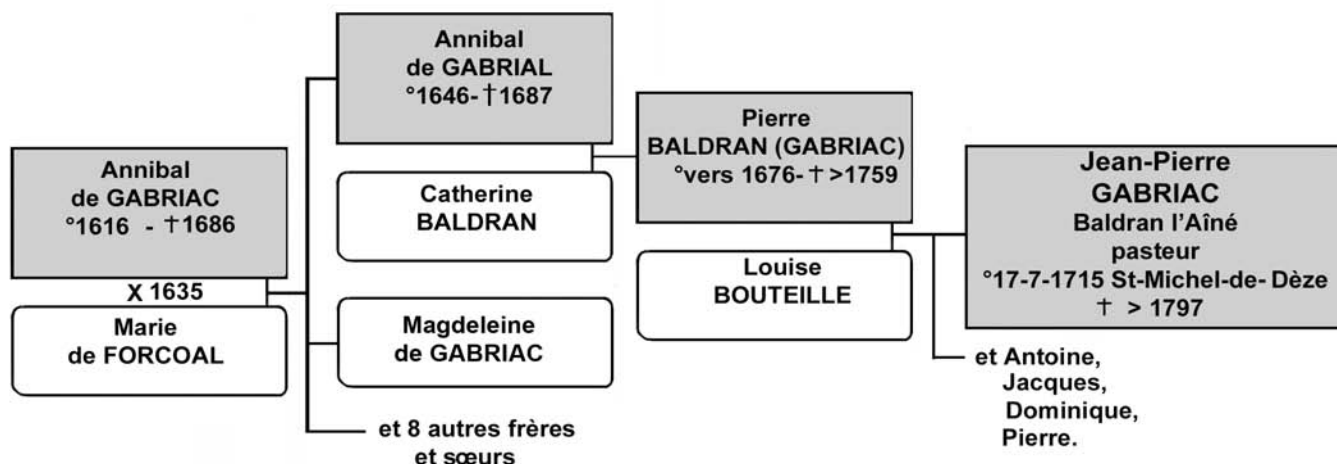
Robert Poujol, *Vébron, histoire d'un village cévenol*, Club Cévenol, 1981.

Voir aussi le forum toujours vivant sur « Camisards.net », lancé par Cécile Reynes en 2001, intitulé « Presbytère de la Salle-Montvaillant ». Ce forum fait allusion à des extraits de différentes publications qui tendent à démontrer l'existence de ce «Séminaire» : « Itinéraires protestants » de Patrick Cabanel ; « Séminaire de Lausanne » de Claude Lasserre ; « Notes historiques sur les paroisses des Cévennes » de l'abbé Achille Foulquier.

### Correction généalogique sur l'origine de Pierre Baldran, père de Jean-Pierre Gabriac :

L'interprétation présentée, dans la première partie de cet article (*LCC* N° 161) sur la carrière de Jean-Pierre Gabriac, de l'origine de Pierre Baldran comme fils naturel de Magdeleine de Gabriac est remise en question par les données du recensement des N.C. de St-Michel-de-Dèze de 1687, fournies par Robert Gabriac. Pierre Baldran, né en 1677, est le fils naturel d'Annibal de Gabriac (frère aîné de Magdeleine Gabriac) et de Catherine Baldran. Magdeleine de Gabriac est sa tante et sa marraine ; c'est elle qui l'a élevé.

Ceci s'intègre dans une réflexion plus large sur cette branche des Gabriac qui a subi de plein fouet les événements de 1685 à 1704. Une prochaine note, écrite en commun avec Robert Gabriac, fera le point sur cette saga.





## LES HORS-SÉRIES CLASSÉS PAR THÈMES

**NOUVEAU !** À l'exception de ceux d'entre eux qui sont précédés d'un astérisque, nos hors-séries bénéficient d'une réduction de 20 % réservée aux adhérents de **LCC-Font Vive à jour de cotisation**. Merci de calculer la réduction si vous êtes adhérent. **Derniers hors-séries parus : HS 60, les Duranc de Vivrac et HS 61, l'Affaire Bruguier.**

### Bibliographie LCC

- \*CD « Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €  
 \*CD 4 La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès ..... 20,00 €  
**NB** : le CD « Bibliographie LCC » remplace dorénavant les CD 1, CD 2 et CD 3 (qui étaient proposés à 30 € chacun).  
 Il comprend aussi le sommaire des bulletins 0 à 149 (sommaire disponible également en accès libre sur notre site <http://www.cevenols.com>).

### Bibliographies diverses

- \*HS 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER) ..... 8,00 €  
**NB** : la plupart de nos bibliographies sont retirées du catalogue, car trop anciennes. Elles sont disponibles en accès libre sur notre site : <http://www.cevenols.com>

### Généalogie

- \*HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)..... 7,50 €  
 HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS) ..... 7,50 €  
 HS 33 Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)..... 5,50 €  
 \*HS 43 Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)..... 15,00 €  
 HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY) ..... 15,00 €  
 HS 60 Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH)..... 6,00 €

### Protestantisme – Guerre des Camisards – Abjurations

- HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €  
 HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHËN et Didier POTON)..... 8,00 €  
 HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)..... 4,00 €  
 HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD) ..... 6,00 €  
 HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL) ..... 3,00 €  
 HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)..... 4,50 €  
 HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)..... 6,00 €  
 HS 29 Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)..... 6,00 €  
 HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER) ..... 6,00 €  
 HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)..... 7,00 €

### Compoix – Terriers – Reconnaissances féodales

- HS 3 Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIÈRE)..... 16,00 €  
 \*HS 6 Sommaire des titres du Masaribal (Y. CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD..... 20,00 €  
 HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER) ..... 4,50 €  
 HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)..... 6,00 €  
 \*HS 40 Anduze en 1400 (Jean PELLET) ..... 4,50 €  
 \*HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET) ..... 16,00 €  
 HS 48 État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle ..... 18,00 €  
 HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ) ..... 9,00 €  
 HS 52 État des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS) ..... 3,50 €  
 HS 54 État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain VENTURINI) ..... 9,00 €  
 HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET) ..... 12,00 €  
 HS 58 Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE) ..... 6,00 €  
 \*HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT) ..... 35,00 €

### Régionalisme

- HS 7 La tour de PINTARD (Jean PINTARD) ..... 4,50 €  
 HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)..... 4,50 €  
 HS 16 Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)..... 4,00 €  
 HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET) ..... 7,00 €  
 HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)..... 6,00 €  
 HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)..... 6,00 €  
 HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean PINTARD) ..... 4,00 €  
 HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)..... 4,50 €  
 HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth FONTANIEU et André BORD)..... 4,50 €  
 HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)..... 15,00 €  
 HS 61 L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) le CD-Rom ..... 10,00 €

*N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.*

*- Prière d'adresser les commandes au trésorier, François ANCELIN, 323 avenue Boutonnet, 34400 SAINT-CHRISTOL, accompagnées d'un chèque à l'ordre de L.C.C. – Font Vive*